

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(66^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 12 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES FLEURY

1. Loi de finances pour 1988 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5721).

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION

Services financiers

Commerce extérieur

Consommation et concurrence

Budget annexe des monnaies et médailles

Budget annexe de l'imprimerie nationale

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services financiers.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Claude Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur.

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce extérieur.

M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Rappel au règlement (p. 5734)

MM. Pierre Joxe, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5734)

Réunion de la commission des finances (p. 5734)

M. le président de la commission des finances.

Reprise de la discussion (p. 5734)

M. Jean Jarosz, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe des monnaies et médailles.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe de l'imprimerie nationale.

M. le ministre chargé du budget.

MM. Jean Le Garrec, le ministre chargé du budget.
Charles de Chambrun,
Maxime Gremetz.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 5742).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES FLEURY,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION (suite)

Services financiers

Commerce extérieur

Consommation et concurrence

Budget annexe des Monnaies et médailles

Budget annexe de l'imprimerie nationale

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits : du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, concernant les services financiers ; du ministère délégué chargé du commerce extérieur ; du secrétariat d'Etat chargé de la consommation, de la concurrence et de la participation ; du budget annexe des Monnaies et médailles et du budget annexe de l'imprimerie nationale.

La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services financiers.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation est un budget d'importance modeste avec 34,6 milliards de francs de crédits de fonctionnement et 230 millions de francs de crédits de paiement d'investissement en 1988.

Il représente 2,9 p. 100 des dépenses du budget général et il n'est donc pas de nature à modifier sensiblement l'équilibre de nos finances publiques. Mais c'est avant tout le budget du ministère qui lève et recouvre l'impôt, de celui qui paie l'ensemble des dépenses publiques de l'Etat. Il se doit, en conséquence, d'être le strict reflet de la politique budgétaire du pays : diminution des prélèvements fiscaux, ralentissement de la progression des dépenses publiques et réduction du déficit budgétaire.

Par ailleurs, les services du ministère doivent être les bras séculiers, les agents avancés de la politique économique menée depuis mars 1986 pour plus d'espace de liberté dans les domaines économique et financier : libération des prix et des changes, accentuation de la concurrence, meilleure infor-

mation du consommateur, amélioration des relations entre les citoyens, les entreprises et les administrations financières, privatisation des secteurs de l'activité inutilement maintenus dans le secteur public.

Dans ces conditions, il est nécessaire de procéder à une réorientation des objectifs, des méthodes et des moyens d'action de l'ensemble des administrations financières.

Aussi l'examen du budget de ce ministère conduit-il à se poser deux questions : comment ce budget respecte-t-il les normes globales d'évolution des masses budgétaires ? De quelle façon traduit-il les modifications de structure et de méthode nécessaires pour accompagner la nouvelle politique économique conduite depuis dix-huit mois ?

En 1988, le budget du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation progressera de 2,7 p. 100 pour l'ensemble de ses crédits et de 2,9 p. 100 pour les seules dépenses de fonctionnement. Il respectera donc tout à fait la norme d'évolution globale de la dépense publique, qui a été imposée aux ministères dépensiers, et concourra de ce fait au ralentissement de cette dépense. Mais cette évolution ne s'applique pas de façon uniforme et aveugle à toutes les dépenses ni à tous les services : certaines dépenses augmentent sensiblement, notamment celles qui sont consacrées à l'informatique : les crédits d'espèces sont portés à 1 174 millions de francs et progressent de ce fait de 7,4 p. 100. Cela est le gage d'une modernisation des administrations et de gains de productivité pour l'avenir.

Certains services voient leurs crédits progresser plus vite que d'autres : 3 p. 100 pour les services extérieurs du Trésor, par exemple, et 6,4 p. 100 pour l'I.N.S.E.E. D'autres services voient, au contraire, leurs crédits progresser très faiblement en raison de l'évolution de leurs missions : 0,7 p. 100 pour ceux de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

C'est le signe que les demandes des différentes directions ont été examinées non de façon systématique, mais bien au cas par cas, en fonction de la nature des besoins réellement exprimés.

Cette évolution différenciée s'applique en premier lieu aux variations des effectifs budgétaires.

L'année dernière, un même effort de réduction proportionnelle des effectifs avait été demandé à la plupart des services. Cette année, la diminution d'ensemble des effectifs proposés - 2 738 emplois, soit 1,4 p. 100 des effectifs du ministère - est obtenue avec des variations très différentes en pourcentage selon les directions et les missions. C'est ainsi que les effectifs diminuent de 1,09 p. 100 seulement dans les services extérieurs du Trésor, de 1,46 p. 100 à la direction générale des impôts, compte tenu des 300 emplois liés à la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, mais de 1,7 p. 100 à l'I.N.S.E.E. compte tenu des progrès de l'informatique, et de 3,48 p. 100 à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en raison de la suppression du contrôle des prix.

Un tel effort de réduction des effectifs peut-il être poursuivi dans l'avenir sans dommage pour l'exercice des fonctions essentielles de ce ministère ? Personnellement, je le pense. Mais, pour étayer ce point de vue, il me paraît nécessaire de poursuivre deux types de réflexion et d'analyse : il convient d'abord de reprendre et d'approfondir les recommandations du rapport Belin-Gisserot sur les administrations centrales, les missions de certains services devant être redéfinies, les contours mieux délimités et les doubles emplois, le cas échéant, supprimés ; il importe ensuite de tirer les conséquences exactes des efforts considérables réalisés dans le domaine de l'informatique, en mesurant, au fur et à mesure de leur mise en place, les effets des nouveaux moyens ou des nouvelles méthodes sur le plan de la productivité, de l'organisation des services et de l'évolution des effectifs.

Mais d'ores et déjà, on peut noter que, contrairement à ce que certains augures avaient cru pouvoir affirmer, la réduction des effectifs du ministère n'a pas compromis l'essentiel, en particulier le recouvrement de l'impôt ou la conduite du contrôle fiscal. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. Heureusement !

M. Philippe Auberger, *rapporteur spécial*. C'est ainsi que le taux net de recouvrement des impôts directs à la fin de l'année qui suit l'émission est passé de 96,36 p. 100 au 31 décembre 1984 et de 96,45 p. 100 au 31 décembre 1985 à 96,50 p. 100 au 31 décembre 1986. On a donc enregistré un progrès à la fin de l'année dernière par rapport aux deux années précédentes.

De même, le contrôle fiscal ne s'est pas relâché, bien au contraire. Le nombre de contrôles sur place, qui oscillait entre 40 500 et 45 700 de 1981 à 1985, est passé à 49 781 en 1986 et, la même année, le montant des droits rappelés, qui n'avait jamais dépassé 16 milliards de francs, a été porté à 19,1 milliards de francs.

Il convient donc, monsieur le ministre chargé du budget, de féliciter les services tant du Trésor que des impôts pour leur action car le non-recouvrement et la fraude pénalisent les bons contribuables et ceux-ci doivent acquitter plus pour compenser la fraude ou la dissimulation des autres.

Cependant, il faut noter que les documents budgétaires ne permettent d'avoir qu'une vue partielle, parfois très partielle, des crédits dont disposent les différents services du ministère.

En effet, le budget que nous allons voter se trouve abondé dans une proportion notable - environ 20 p. 100 des masses - par des crédits provenant des fonds de concours. Ceux-ci représentent plus de la moitié des crédits initiaux pour les dépenses informatiques et plus de la totalité des crédits initiaux pour les dépenses d'équipement. C'est dire leur importance.

La notion même de « fonds de concours » est légitime lorsqu'il s'agit de prestations effectuées pour le compte d'autrui, et c'est notamment le cas en ce qui concerne les frais d'assiette et de mise en recouvrement des impôts locaux. Mais il paraît normal que l'utilisation de ces crédits, qui représentent de telles masses, puisse faire l'objet d'un suivi de la part du Parlement dès le projet de budget, et non pas seulement au moment du dépôt du projet de loi de règlement. C'est pourquoi je défendrai tout à l'heure un amendement modifiant sur ce point la loi instituant les fonds de concours.

La présentation de ce budget doit être aussi l'occasion de souligner les efforts, parfois importants, effectués par certains services pour s'adapter à leurs nouvelles tâches.

C'est ainsi que la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, depuis la libération totale des prix intervenue le 1^{er} janvier de cette année, a réorienté ses activités vers la surveillance de la concurrence, la publicité des prix, les relations avec les consommateurs et leurs organisations, le fonctionnement des comités départementaux de la consommation, toutes activités indispensables pour s'assurer d'un fonctionnement correct de notre économie de marché.

De même, le conseil de la concurrence s'est très rapidement mis en place et a pu prendre un certain nombre de décisions importantes relatives, notamment, à la distribution de la presse, à la parapharmacie, à la distribution de l'eau et à l'assainissement. Il doit d'ailleurs faire face à un nombre croissant de saisines ou de consultations.

La direction générale des douanes et des droits indirects, si elle doit s'adapter dans la perspective du marché intérieur européen unique, a d'ores et déjà fait un effort important pour lutter contre les trafics répréhensibles, en particulier les trafics de stupéfiants. En 1986, le volume des prises a presque doublé par rapport à l'année précédente et les premiers résultats pour 1987 sont bons.

Enfin, le problème de l'implantation des services centraux du ministère a été progressivement réglé. L'opération de Bercy, conformément à ce que vous aviez annoncé à cette tribune l'année dernière, monsieur le ministre, s'est poursuivie. Les premiers bâtiments sont désormais occupés et l'achèvement de l'opération est prévu pour la fin de l'année 1988. Simultanément, les services qui ne trouveront pas place à Bercy resteront provisoirement au Louvre, selon un pro-

gramme et un calendrier qui ont été arrêtés conjointement avec M. le ministre de la culture. Cela ne devrait pas faire obstacle à la poursuite de l'opération d'aménagement du Grand Louvre. L'opération de Bercy va d'ailleurs permettre à la plupart des agents de l'administration centrale de travailler dans des conditions matérielles et de confort bien supérieures aux conditions actuelles.

Toutefois, l'examen du budget du ministère m'a conduit à formuler deux observations : l'une, relativement importante, sur le programme immobilier d'implantation des chambres régionales des comptes et l'autre, plus ponctuelle, sur le fonctionnement financier de la commission des opérations de bourse.

En ce qui concerne l'implantation des chambres régionales des comptes, il est vrai que vous avez hérité de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, d'un dossier lourd et difficile. Si l'institution des chambres spécialisées pour l'examen des comptes des collectivités locales est une nécessité pour un emploi correct des fonds publics, on peut se poser la question de savoir s'il était vraiment nécessaire de créer une chambre par région et si des regroupements permettant d'avoir des chambres moins dispersées et plus étoffées n'auraient pas été plus judicieux.

Surtout, les conditions d'implantation du personnel dans ces chambres sont des plus discutables. Aucun programme de référence n'a été mis au point : actuellement, près de 1100 emplois budgétaires ont été créés sur un programme initial de 1200 emplois selon la direction du budget et de 1900 selon la Cour des comptes.

Les normes et les programmes arrêtés pour la construction ou la location des immeubles nécessaires à l'installation de ces chambres ont été fixés sur des bases très contestables puisqu'elles ne reposent que sur les normes maximalistes proposées par la Cour des comptes. Au surplus, tous les programmes ont été arrêtés avec des surfaces très largement calculées et le coût admis pour les constructions et les aménagements est très élevé. On aboutit ainsi à un chiffre de surface par agent deux à trois fois supérieur à celui qui est généralement retenu pour les autres administrations, et à un prix très supérieur aux normes habituelles.

Le projet de Châlons-sur-Marne, par exemple, lancé il y a deux mois, représente une dépense d'un million de francs par agent affecté actuellement à la chambre des comptes régionale ! On imagine les réactions des contribuables si tous les services administratifs, notamment les services financiers, étaient logés à la même enseigne !

Certes, monsieur le ministre, un certain nombre d'opérations sont déjà engagées et il paraît difficile de les arrêter. Mais la vigilance de vos services aurait pu s'exercer sur celles qui ont été plus récemment entreprises, comme à Marne-la-Vallée, à Rennes ou à Châlons-sur-Marne.

En tout état de cause, la leçon doit servir pour les quelques opérations qui n'ont pas encore démarré. Il y va de la crédibilité de ces chambres qui, je le rappelle, sont chargées de veiller au bon emploi des fonds publics par les collectivités locales.

Quant à la commission des opérations de bourse, elle se trouve alimentée depuis la loi de finances pour 1985 par une redevance sur les émissions de valeurs mobilières. Le taux de cette redevance vient d'ailleurs d'être très récemment revalorisé. Depuis 1985, plus aucune opération financière concernant la C.O.B., en recettes ou en dépenses, ne figure au budget, alors qu'aucun texte n'a prévu de conférer à cette institution l'autonomie financière. Dès lors, deux questions semblent se poser : faut-il accorder ou non l'indépendance financière à cette institution ? Si l'on répond par l'affirmative, il faut prendre des dispositions législatives en conséquence et si l'on répond par la négative, il faut faire réapparaître les recettes et les dépenses de cet organisme dans les documents budgétaires.

Seconde question : l'assiette et le montant des ressources de la C.O.B. lui permettent-ils de faire face correctement à ses missions, notamment à celle d'une surveillance plus étroite du fonctionnement du marché et des opérations qui peuvent en découler ? On peut, en tout cas, se le demander et sans doute aurons-nous l'occasion, monsieur le ministre, de reparler de ce problème lors de l'examen, que j'espère prochain, du projet de loi sur la Bourse.

Etat moderne, Etat modeste, tel est le titre d'un récent ouvrage du sociologue Michel Crozier. On pourrait ajouter : « administration modeste ». Ce sociologue écrit d'ailleurs

dans cet ouvrage : « Seul un Etat modeste peut vraiment se révéler actif car il est seul en mesure d'écouter la société, de comprendre les citoyens et donc de les servir en les aidant à réaliser eux-mêmes leurs objectifs. »

Il s'agit là, monsieur le ministre, de tout un programme d'actions, de tout un champ nouveau d'actions pour l'administration financière. Jadis, celle-ci considérait que son rôle était de prélever l'impôt, et l'entrepris ou le citoyen devait donc se plier à ses règles, à ses désirs, voire à ses volontés, quels que soient, par ailleurs, les risques et les conséquences d'une telle attitude aussi exclusive, parfois autoritaire.

Depuis lors, un effort a été fait. Le service public a été conçu de façon qu'il y ait un développement des actions en faveur de la qualité. Ainsi, au sein du ministère, une centaine de cercles de qualité ont été mis en place, avec la volonté d'atteindre progressivement cinq objectifs : zéro papier, zéro défaut, zéro panne, zéro délai et zéro incompréhension !

Cette démarche est riche d'une promesse d'efficacité, de responsabilité et de participation. Surtout, elle doit coadjoindre à un plus grand respect de l'usager. C'est principalement, semble-t-il, sur ce dernier point que des efforts importants peuvent et doivent être faits.

M. Arnaud Loperq. Assurément !

M. Philippe Aubergier, rapporteur spécial. Les administrations financières ont tendance à beaucoup trop exiger de l'usager : la moindre ignorance ne lui est pas pardonnée ; la moindre erreur ou omission entraîne la suspicion, voire la pénalisation ou la condamnation.

M. Arnaud Loperq. C'est vrai !

M. Philippe Aubergier, rapporteur spécial. Une administration modeste est assurément une administration qui sait écouter les usagers, s'adapter à leurs problèmes et à leurs méthodes, ...

M. Jean Le Garrec. Tout à fait !

M. Philippe Aubergier, rapporteur spécial. ... une administration qui accepte d'expliquer et de dialoguer.

M. le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur le rapporteur.

M. Jean Le Garrec. Mais le sujet n'est pas épuisé !

M. Philippe Aubergier, rapporteur spécial. Je vais terminer immédiatement, monsieur le président.

Une administration modeste accepte d'expliquer et de dialoguer, disais-je, voire de renoncer à son point de vue, lorsque celui-ci paraît discutable et contestable, sans obliger à des procédures longues ou coûteuses.

Nul doute que si l'administration des finances a déjà accompli d'importants progrès dans cette voie, il lui reste encore beaucoup à faire...

M. Jean-Marie Daillet. Oh oui !

M. Philippe Aubergier, rapporteur spécial. ... pour entreprendre, réussir et persévérer.

Sous le bénéfice de ces quelques observations, monsieur le ministre, chargé du budget, la commission des finances, qui a approuvé le projet que vous lui avez présenté, souhaite que l'Assemblée nationale fasse de même. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier le rapporteur, qui vient de présenter le projet de budget des services financiers, pour son jugement globalement positif.

Je reviendrai brièvement sur certaines de ses remarques en m'efforçant de resituer le budget du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation dans le cadre de notre politique budgétaire d'ensemble. Le budget du ministère de

l'économie, des finances et de la privatisation pour 1988 s'établit, vous le savez, à 34 869 millions de francs en crédits de paiement, ce qui représente une progression de 2,74 p. 100, équivalente au taux moyen d'augmentation de l'ensemble du budget général.

Dans un contexte marqué par la rigueur, il traduit la préoccupation qui est la nôtre de renforcer l'efficacité de l'administration et de poursuivre activement la modernisation de nos services, dans le prolongement de l'action que nous avons engagée l'an dernier.

La modernisation des services et l'amélioration de leur productivité, donc de leur efficacité, se manifestent en premier lieu par un ensemble de mesures concernant les emplois et les agents.

Si le ministère des finances participe, bien entendu, à l'action interministérielle de réduction des effectifs de la fonction publique, en supprimant un total de 2 573 emplois en solde net, soit plus de 1,4 p. 100 de ses effectifs budgétaires, je tiens à souligner que l'effort ainsi demandé aux services est aussi la conséquence du recentrage nécessaire des missions de l'Etat. Il affecte dès lors très diversement les différentes directions du ministère.

Je voudrais en donner trois exemples.

D'abord celui de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, au budget de laquelle sont supprimés 130 emplois, soit 3,48 p. 100 de ses effectifs.

A la suite de la suppression du contrôle des prix, et de l'allègement corrélatif des missions de cette direction environ 400 emplois au total auront été supprimés en deux ans dans cette direction, soit 15 p. 100 des effectifs de l'ancienne direction générale de la concurrence et de la consommation : c'est un effort assez exceptionnel, me semble-t-il, pour être signalé.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Cette mise à niveau réalisée, la direction générale conserve les moyens en personnel nécessaires à l'accomplissement de ses missions désormais prioritaires - l'application du droit nouveau de la concurrence, l'information et la protection des consommateurs, un sujet sur lequel mon collègue Jean Arthuis sera amené à revenir dans la suite de ce débat.

Ensuite, l'exemple de la direction générale des impôts, avec la suppression de 300 emplois supplémentaires, au titre de la disparition de l'impôt sur les grandes fortunes dont les conséquences auront donc été tirées en deux ans, ce qui porte le niveau des suppressions d'emplois à la direction générale des impôts à 1 206 pour 1988.

Enfin, l'exemple de la direction générale des douanes, où 345 emplois sont supprimés, soit 1,64 p. 100 de l'effectif total.

J'avais déclaré ici même, lors de la présentation du budget de 1987, que la direction générale des douanes et des droits indirects n'était menacée ni dans son existence ni dans ses missions essentielles. Les remarquables succès remportés récemment par ses agents dans la lutte contre les trafics d'armes et de stupéfiants en témoignent éloquentement.

La diminution de ses effectifs, un peu supérieure à la moyenne, n'est que la traduction de l'allègement de certaines missions, par exemple la libéralisation des mouvements de capitaux et la préparation de notre nécessaire adaptation au grand marché intérieur.

Ces suppressions d'emplois s'accompagnent d'une révision et d'un resserrement des structures. Ainsi, la complémentarité de la direction générale des douanes et du service des laboratoires du ministère des finances conduit à proposer la fusion de ces deux services, avec le souci d'une meilleure efficacité, ce qui conduit à la suppression du service des laboratoires en tant que service autonome de l'administration centrale.

Ainsi, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs, non seulement la réflexion sur l'allègement des structures administratives au ministère des finances n'est pas interrompue, mais elle se poursuit activement. Les exemples que je viens de citer montrent que nous débouchons sur les décisions et que nous poursuivons notre effort de remise en ordre. Il faut, semble-t-il, éviter de ne prendre en compte que les administrations centrales qui ne correspondent qu'à moins de 5 p. 100 des effectifs, et envisager plutôt l'ensemble des services, y compris les services extérieurs.

A ce titre, plusieurs grands dossiers font l'objet d'études approfondies, conduites soit par l'inspection générale des finances, soit par les directions elles-mêmes. Je citerai notamment le système de liquidation des pensions, l'organisation de la direction des relations économiques extérieures, ou celles des services extérieurs de la direction générale des impôts, les services informatiques de la direction de la prévision, la direction des assurances : autant de secteurs où des réorganisations importantes sont à l'étude ou en cours de réalisation.

Du fait de ces mesures affectant les emplois, les dépenses de personnel, qui représentent près de 80 p. 100 des dépenses totales du budget des services financiers, augmentent moins vite que l'ensemble des moyens de fonctionnement des services inscrits au titre III : 2,56 p. 100 contre 2,96 p. 100, ce qui confirme la tendance observée depuis deux ans.

Mais cette action de modernisation des services serait incomplète si elle ne s'accompagnait d'une action soutenue et volontariste de formation des agents et d'amélioration de leur qualification.

C'est pourquoi, vous l'avez vu, une des priorités de ce budget consiste à prévoir une augmentation importante des moyens et des crédits de formation continue, afin de permettre une meilleure adaptation des agents à l'évolution de leur emploi et de leur environnement administratif et à l'évolution des méthodes et moyens de travail mis en œuvre.

La diminution des recrutements permet le redéploiement des moyens de formation initiale au profit de la formation continue.

Dans le projet qui vous est soumis, ce potentiel de formation se trouve sensiblement augmenté par l'inscription de crédits nouveaux, à hauteur de 11,3 millions de francs destinés à renforcer les crédits d'enseignement et les moyens de formation mis à la disposition de tous les services.

Parallèlement à cette action de formation, l'inscription dans ce projet de budget de près de 3 400 transformations d'emplois, pour un coût voisin de 40 millions de francs, permettra de tirer les conséquences de l'amélioration de la qualification des agents, tout en adaptant la structure fonctionnelle des emplois des services financiers aux nouvelles méthodes de travail.

Ces moyens supplémentaires viennent compléter les dépenses de fonctionnement courant et de matériel qui augmentent globalement de 6,6 p. 100.

Cette progression sensible s'explique en fait par des mesures qui correspondent à des opérations exceptionnelles venant s'ajouter à une augmentation plus normale des dépenses de fonctionnement courant.

Je vous cite quelques-unes de ces opérations exceptionnelles :

Remises à niveau effectuées pour couvrir les dépenses à caractère inéluctable, loyers notamment pour les cités administratives ;

Prise en charge, en année pleine, du fonctionnement et de l'entretien des nouveaux bâtiments de Bercy, ainsi que lancement d'opérations lourdes comme le recensement de la population préparé par l'INSEE pour 1990, et qui fera l'objet de premiers tests dès 1988.

S'agissant des dépenses d'informatique et de bureautique, les crédits proposés s'élèvent à 1 206 millions de francs, en progression de 7,2 p. 100 sur les crédits accordés en 1987, qui étaient eux-mêmes en forte augmentation.

Les services dans leur ensemble profitent de cette modernisation engagée depuis plusieurs années. Je citerai simplement les projets qui auront les conséquences les plus visibles pour l'amélioration du service rendu aux usagers, qu'il s'agisse de particuliers, des entreprises ou des collectivités locales.

A la direction générale des impôts, il s'agit de l'accélération de la mise en place des systèmes de mécanisation des opérations comptables et de mise à jour des informations cadastrales.

Dans les services extérieurs du Trésor, c'est l'extension de la micro-informatique aux postes comptables qui assurent la gestion des petites collectivités locales.

Cette politique de rénovation des moyens et des structures serait imparfaite si elle ne s'attachait également à l'amélioration du cadre de travail des agents.

Aussi ce budget prévoit-il, indépendamment du transfert et du regroupement d'une grande partie des services centraux sur le site de Bercy, une progression des crédits d'équipement de près de 14 p. 100 pour les autorisations de programme, sans tenir compte de la construction du centre informatique polyvalent de la direction générale des impôts à Marne-la-Vallée.

Parallèlement à la poursuite du programme de construction, une grande part des crédits est prévue pour la rénovation des locaux et des immeubles en mauvais état dont bénéficieront en particulier les services extérieurs du Trésor.

Je signale également l'inscription d'une mesure nouvelle de 3 millions et demi destinée à poursuivre et à renforcer le programme de protection des transports de fonds, que nous avions lancé en 1987.

Enfin, s'agissant de la remise à niveau des crédits de fonctionnement et d'entretien des cités administratives, dont j'ai parlé, la dotation progressera d'environ 20 p. 100.

J'aborderai maintenant deux questions évoquées par votre rapporteur : l'une en terme positifs - il s'agit de la nouvelle politique des prix, de la concurrence et de la consommation ; l'autre en termes plus critiques - il s'agit des chambres régionales des comptes et du programme immobilier résultant de leur création.

Dans le domaine de la concurrence et de la consommation, le projet de budget pour 1988 traduit trois objectifs principaux.

En premier lieu l'action de l'institut national de la consommation dans le domaine des essais comparatifs : elle doublera dès l'an prochain, comme l'a annoncé M. Arthuis. Le nombre d'essais réalisés passera ainsi de trente à soixante. Le 28 novembre la nouvelle autorité des essais comparatifs a été installée par M. Balladur. Elle veillera à la déontologie et à la méthodologie de ces essais et en fixera le programme.

Certes, la subvention à l'I.N.C. est apparemment réduite de 40 à 37 millions de francs, mais la meilleure utilisation de ses ressources propres et la mobilisation d'une partie des excédents constatés ces dernières années permettront en réalité une majoration de 40 p. 100 du budget global de l'institut.

En deuxième lieu, l'action des organisations de consommateurs, élément indispensable du fonctionnement d'une économie de liberté : elle continuera à être encouragée. Les subventions à ces organisations sont reconduites dans un budget où bien des dépenses d'intervention diminuent. Le chapitre correspondant est, en outre, abondé d'un crédit permettant d'indemniser les représentants des consommateurs pour leur participation aux comités départementaux de la consommation.

En troisième lieu, la reconversion de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : la remise à niveau de ses effectifs par rapport à ses missions ne compromettra aucunement son efficacité puisque des moyens lui sont donnés pour se moderniser, afin qu'elle puisse remplir ses tâches fondamentales de surveillance de la concurrence et de protection de la sécurité des consommateurs. Elle bénéficie en effet de 12 millions de francs d'autorisation de programme contre 3 millions et demi les années précédentes, ce qui lui permettra d'engager la réinstallation de son laboratoire de Bordeaux, de poursuivre la reconstruction de son laboratoire de Montpellier et d'acquiescer un appareil de résonance magnétique nucléaire nécessaire à la détection des nombreuses fraudes. Son budget informatique, qui avait fortement augmenté en 1987, est reconduit en 1988. Ses crédits pour les loyers sont majorés de trois millions de francs, de manière à poursuivre la réinstallation et l'unification des services départementaux.

Le projet de budget prévoit également les moyens de fonctionnement nécessaires au nouveau conseil de la concurrence, élément essentiel du droit nouveau de la concurrence. Pour le conseil, le nombre des saisines, au cours de la première année de fonctionnement, devrait au moins tripler par rapport au nombre des saisines de l'ancienne commission que le conseil a remplacée à la fin de 1986.

J'en arrive enfin aux commentaires assez sévères de votre rapporteur sur les chambres régionales des comptes, sur leur implantation et sur le programme immobilier qui résulte de leur création.

S'agissant du choix de la création d'une chambre par région, je rappelle que ce choix a été arrêté dès les lois de décentralisation de 1982. J'estime d'ailleurs que l'idée de rap-

procher, dans le cadre de la décentralisation, le juge des comptes des collectivités territoriales de son ressort ne manque pas de logique et que, dans ces conditions, le cadre régional était sans doute le mieux adapté.

Le Gouvernement n'entend pas revenir sur ce choix.

M. Jean Le Garrec. Très bien.

M. le ministre chargé du budget. Quant au programme immobilier, mesdames, messieurs, il ne pouvait évidemment être séparé de l'évaluation des effectifs nécessaires au fonctionnement de cette nouvelle institution.

L'objectif initial a été évalué par la Cour des comptes qui, en raison de sa propre expérience, était la mieux à même de le faire : c'est donc sur cette base qu'a été défini le programme immobilier.

L'effectif des chambres régionales des comptes atteint aujourd'hui 1 100 agents pour un objectif initial de 1 900 environ. Les chambres étaient donc encore en phase de montée en puissance quand a été adopté le projet de loi transférant aux trésoriers-payeurs généraux l'apurement des comptes des communes de moins de 2 000 habitants.

Comme vous le savez, le projet a été amendé et adopté en première lecture par le Sénat dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions d'amélioration de la décentralisation. Une quantification exacte des conséquences de ce texte sur la charge de travail des chambres régionales ne pourra être faite qu'à la fin de la procédure parlementaire : elle conduira à une fixation précise et définitive des effectifs des chambres. En attendant, aucune création d'emploi n'a été prévue à ce titre dans le projet de budget pour 1988.

Votre rapporteur conteste enfin, à partir de deux exemples, celui de Picardie et celui de Champagne-Ardenne, l'ampleur des projets et des prestations qu'il juge luxueuses.

Je ne pense pas que l'on puisse comparer, comme il le fait, les locaux nécessaires à une chambre régionale des comptes et ceux qui sont destinés à un service administratif classique.

En effet, les chambres ont des besoins spécifiques liés à leur activité, dont je ne prendrai qu'un exemple, celui de l'archivage : l'obligation de conserver six années de liasses conduit à prévoir des locaux d'archives sans commune mesure avec ceux d'une trésorerie générale ou d'un bureau de douane. Les bureaux proprement dits ont, quant à eux, été calculés sur la base d'une surface normale par agent de vingt mètres carrés, ce qui n'est pas un chiffre exorbitant.

La création de ces institutions, avec leur triple pouvoir de contrôle, budgétaire, juridictionnel et de gestion, est un aspect essentiel de la décentralisation. La dignité de la fonction juridictionnelle qu'elles exercent justifie qu'elles bénéficient d'une installation matérielle adaptée à leur rôle. Cela dit, je peux vous assurer et assurer votre rapporteur que les opérations en cours et à venir feront naturellement l'objet, comme les précédentes d'une étude et d'un contrôle attentifs.

Votre rapporteur m'a également interrogé sur le régime budgétaire et financier de la Commission des opérations de bourse, instituée par une ordonnance de septembre 1967.

Je rappelle que cette commission est un organisme autonome. Son régime financier est celui des établissements publics administratifs autonomes de l'Etat. Elle dispose de ressources propres, indépendantes des recettes du budget général. Cette autonomie administrative et financière résulte de la volonté du législateur qui a voulu donner à la commission une indépendance à l'égard du ministère de l'économie et des finances.

La redevance que perçoit la commission n'est pas une taxe parafiscale : c'est ce qui vous explique qu'elle ne figure pas dans l'état E annexé au projet de loi de finances.

Il n'empêche que des contrôles sont évidemment exercés sur le régime financier et budgétaire de cette institution. Ainsi les engagements de dépenses de la commission sont soumis au visa préalable d'un contrôleur financier. Un agent comptable est nommé auprès de la commission. L'inspection générale des finances et la Cour des comptes ont vocation à exercer tous les contrôles de leur compétence sur cette commission.

Naturellement, l'information du Parlement peut être totalement assurée grâce, notamment, aux questions susceptibles d'être adressées aux autorités de tutelle.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les points essentiels de ce projet de budget des services financiers qui traduit l'effort de modernisation et d'adaptation des structures et des moyens de cette grande administration.

Les agents du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation ont été cruellement touchés en 1987 par deux événements que je tiens à rappeler :

D'abord, l'attentat qui a provoqué la destruction totale de l'Hôtel des impôts de Bastia - il y a eu, hélas ! d'autres attentats contre d'autres services des finances ;

Ensuite, événement plus dramatique encore, le meurtre d'un douanier lors d'une opération de contrôle sur la frontière suisse.

C'est en pensant à ces événements douloureux que je veux saisir l'occasion de la présente discussion budgétaire pour rendre un nouvel hommage aux fonctionnaires de ce ministère sans lesquels cet effort ne pourrait être accompli et grâce auxquels il se concrétise peu à peu, sous la forme d'un meilleur service rendu à tous les usagers. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce extérieur.

M. Claude Germon, rapporteur spécial. Monsieur le ministre chargé du commerce extérieur, vous affichez à cette tribune, il y a un an, ce que vous appelez un « optimisme raisonnable », en ce qui concerne les effets de votre politique sur le commerce extérieur. Expérience faite, qui vous croira désormais si vous affichez le même optimisme pour 1988 ?

En 1986, vous avez eu la chance extraordinaire d'assister à un effondrement brutal de la facture énergétique tombée de 180 milliards 600 millions de francs en 1985 à 89 milliards 700 millions de francs en 1986, ce qui représente un cadeau de 90 milliards de francs. Or, ce cadeau somptueux, vous l'avez dilapidé.

On pouvait s'attendre à ce que le redressement interrompu du solde des transactions courantes enregistré depuis 1983 soit considérablement amplifié. Mais c'est le contraire qui se produit.

La cause première de cette dégradation réside dans la nette détérioration du solde des échanges industriels. Or ceux-ci, on le sait, traduisent la compétitivité d'un produit. Leur solde, traditionnellement bénéficiaire en France, contribue au paiement de la facture énergétique, naturellement déficitaire. Il s'agit donc d'un élément décisif pour l'économie de notre pays.

En 1980, le solde excédentaire était de 29,2 milliards de francs. En 1984, il était porté à son record historique : 96,7 milliards. En 1985, il était au niveau élevé de 81,1 milliards. En 1986, il s'effondrait de 50 milliards en retrouvant, avec 31,9 milliards, son étiaje de 1980. Ces chiffres sont terriblement accusateurs pour votre politique et dramatiques pour notre pays.

L'évolution récente est encore pire. Le solde industriel civil était excédentaire de 6,7 milliards de francs au premier trimestre de 1986, c'est-à-dire au moment où la gauche gouvernait. Il est devenu déficitaire de 2,5 milliards au deuxième trimestre, de 3,4 milliards au troisième trimestre, de 3 milliards de francs au quatrième trimestre, de 7,1 milliards au premier trimestre de 1987, de 12,9 milliards au deuxième trimestre. Sur les neuf premiers mois de l'année 1987, la balance a perdu 29,1 milliards sur les produits industriels.

La structure interne des soldes par grandes catégories de produits n'est pas moins inquiétante. Le solde excédentaire des biens d'équipement professionnel perd plus de 14 milliards de francs en 1986 par rapport à 1985 et celui des matériels de transports terrestres, plus de 4 milliards. Quant au déficit, habituel dans notre pays, du solde des biens de consommation, il s'est brusquement aggravé, passant de 13,8 milliards en 1985 à 31 milliards en 1986, et le taux de couverture a baissé de plus de dix points. Les déficits de l'électronique grand public et du matériel électro-domestique se sont accrus. Seuls résistent les points forts traditionnels : produits pharmaceutiques et parfumerie.

L'ensemble des autres postes est touché par la dégradation : le textile - habillement, les chaussures, les produits en bois et les meubles, les livres, journaux et imprimés, les jouets. Où en sont les plans spécifiques qui avaient été mis en place après 1981 pour sauver ces secteurs et qui avaient eu d'importants effets positifs ?

La ventilation géographique complète cet éclairage. Elle montre qu'avec tous les pays autres que les fournisseurs de pétrole, le solde de nos échanges s'est aggravé. Vis-à-vis des pays de l'O.C.D.E., avec lesquels s'établissent 80 p. 100 de nos échanges, le déficit du solde industriel a atteint, en 1986, 92,3 milliards. Les seuls excédents significatifs, nous les réalisons avec les pays en voie de développement.

Ces tendances se poursuivent en s'aggravant en 1987. Croyez-vous, monsieur le ministre, qu'elles dessinent l'image d'un pays qui va de l'avant ? Les chiffres sont cruels pour votre politique et, je le répète, ils sont dramatiques pour notre pays.

On entend aujourd'hui des membres du Gouvernement soutenir que ce n'est pas le solde du commerce extérieur qui importe, mais le solde de la balance des paiements. En termes de résultats bruts immédiats, ce n'est pas faux. Mais tout est affaire de proportions. Que deviendrait notre balance des paiements si la France n'avait plus d'industrie compétitive et, surtout, que deviendrait alors la France ?

J'ai innové vis-à-vis de mes prédécesseurs en introduisant dans mon rapport écrit une analyse chiffrée de l'évolution du solde des services. Celui-ci reste heureusement à un haut niveau. Remarquons cependant que, si l'excédent du poste « Autres biens et services » se maintient à 30,5 milliards de francs en 1986 contre 31,5 milliards en 1985, celui du poste des exportations invisibles passe de 15,5 milliards en 1985 à 10,7 milliards en 1986. Là encore, l'évolution n'est pas favorable.

Enfin, l'excédent agro-alimentaire, bien que restant très élevé - 26,7 milliards de francs, soit un taux de couverture de 123 p. 100 - est légèrement en retrait par rapport au record de 1985. En 1986, la baisse s'est répartie pour les deux tiers sur les produits agricoles, l'excédent passant de 21,7 à 18,8 milliards, et pour le tiers restant sur les industries agro-alimentaires, dont le solde régresse de 9,2 à 7,9 milliards.

On aurait pu espérer, monsieur le ministre, que la gravité de cette situation vous inciterait à accroître les moyens du dispositif d'aide à l'exportation. Or, paradoxalement, les crédits correspondants diminuent pour la deuxième année consécutive : ils sont réduits en francs courants de 0,8 p. 100.

Vous trouverez le détail de ces chiffres dans mon rapport écrit. Vous pourrez également y lire, mes chers collègues, la description de l'action et du rôle de chacun des services dépendant du ministère du commerce extérieur, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps.

Dans les quelques instants qui me sont accordés, je ne peux que m'en tenir à la présentation succincte des principales lignes budgétaires, et d'abord à celle des crédits du commerce extérieur inscrits au budget des services financiers.

L'évolution globale - dépenses ordinaires et dépenses en capital - des dotations affectées aux services de l'expansion économique à l'étranger traduit une régression de 1,194 milliard de francs en 1987 à 1,184 milliard en 1988 et témoigne donc du désengagement progressif de l'Etat. Sur ce total, les moyens des services sont réduits de 0,9 million de francs. Cette évolution résulte de deux tendances de sens contraire : l'une à la hausse, avec une progression de 0,8 million de francs en raison de la revalorisation des rémunérations de la fonction publique et du développement de l'action de formation au commerce international en coopération avec les chambres de commerce et d'industrie - à cet égard, je rappelle l'observation que j'avais faite l'année dernière à propos de la suppression de l'école nationale d'exportation - et l'autre à la baisse, notamment par la suppression d'emplois.

Les crédits d'intervention publique sont encore plus réduits : leur diminution atteint 12 millions de francs, c'est-à-dire 3,5 p. 100, de 1987 à 1988. Cette évolution se décompose en une hausse de 2 millions de francs, due à l'augmentation des rémunérations, et une économie de 14 millions de francs, dont 4,9 millions au titre du centre français du commerce extérieur et du comité français des manifestations économiques à l'étranger, et 9,1 millions au titre de l'agence pour la coopération technique industrielle et économique - l'ACTIM - en raison notamment de la suppression de 22 emplois.

Les crédits des investissements exécutés par l'Etat croissent sensiblement : 10 millions de francs contre un million en 1987, mais l'essentiel de la dépense résulte de fonds de concours pour les dépenses immobilières.

Les crédits du commerce extérieur inscrits au budget des charges communes représentent 4,8 milliards de francs. Les crédits du titre I - dette publique - relatifs aux garanties afférentes à l'exportation augmentent globalement de 36 p. 100 en 1988 afin de mieux couvrir trois éléments : le risque économique, l'assurance crédit et l'assurance prospection - foire, qui ont été affectés par l'impact de la crise mondiale de l'endettement.

Les crédits du titre IV - interventions publiques - relatifs à la banque française du commerce extérieur sont réduits de 350 millions de francs, la conjonction des réformes intervenues en 1985-1986 et de la nouvelle diminution du volume des crédits à l'exportation devant avoir pour effet de diminuer les charges de bonification.

Quant aux subventions d'investissement accordées par l'Etat au titre VI pour l'aide au développement d'implantations commerciales et industrielles, elles sont réduites de 40 p. 100 et ne s'élèvent plus qu'à 175 millions de francs.

Monsieur le ministre, votre budget s'inspire d'un libéralisme excessif au moment où votre modèle américain connaît de graves échecs dont vous ne tirez même pas toutes les conséquences. En particulier, si vous allégez dangereusement le soutien aux exportations, vous refusez de rapprocher la situation fiscale des entreprises françaises de celle de leurs concurrentes. En ce qui concerne les implantations à l'étranger, ne serait-il pas nécessaire de prévoir l'assouplissement du régime de l'actuel article 39, octies A ? Quant aux taux d'intérêt, qui étaient un des piliers de votre action, ils sont à nouveau extrêmement élevés.

En réalité, ce n'est pas parce que vous diminuez le soutien de l'Etat que les entreprises seront capables de produire davantage et de conquérir plus de marchés. La tradition française - vos prédécesseurs gaullistes l'avaient admise - est fondée sur la complémentarité entre puissance publique et secteur privé. Il n'en est d'ailleurs pas autrement dans les autres grands pays industriels. L'évolution de notre commerce extérieur montre que vous faites fausse route. C'est pourquoi j'avais proposé à la commission des finances de rejeter votre budget, mais la majorité n'a pas suivi ma proposition et a demandé à l'Assemblée de voter ces crédits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur. En effet, la France a besoin d'une grande politique du commerce extérieur si elle veut maîtriser son destin et être prête pour 1992.

La concurrence internationale devient de plus en plus âpre. Aucune position n'est définitivement acquise ou perdue. Nous sommes engagés dans une guerre économique où les armes s'appellent taux d'intérêt, taux de change, investissements, obstacles non tarifaires, compensation.

Un diagnostic photographique : nous sommes le quatrième exportateur mondial, et nous exportons le quart de notre produit national, ce qui est honorable. Mais les exportations, pour les deux tiers, sont le fait de 1 500 entreprises seulement. Nous ne sommes excédentaires qu'avec les pays en voie de développement et même notre plate-forme de proximité, l'Afrique, est vigoureusement attaquée par les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes quasiment absents de l'Extrême-Orient où le premier pôle économique mondial est en gestation.

Que faut-il faire pour que la France détienne la place économique lui assurant le rang politique auquel elle aspire ? Que faut-il faire pour lui redonner celle qui lui revient dans une Europe de l'industrie et des services spécialisés dans la haute technologie ?

Nous devons convaincre chaque Français qu'il est vital pour notre pays d'exporter, que son niveau de vie et son emploi en dépendent.

Nous devons convaincre les industriels que l'exportation n'est pas un appoint mais un objectif, qu'ils doivent être plus nombreux à exporter, faute de quoi ils seront taillés en pièces en 1992 - même sur le marché national qui n'existera plus comme tel - par des entreprises allemandes et italiennes trois à quatre fois plus nombreuses.

M. Maxime Gremetz. C'est maintenant que vous vous en rendez compte !

J. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. C'est par une comparaison que je résumerai notre situation : 110 000 entreprises françaises exportent pour plus de 25 000 francs contre 370 000 allemandes et 450 000 italiennes. Un changement de mentalité est donc vital et il doit impliquer tous les acteurs de la vie économique, dont l'Etat.

L'Etat ne peut, par une simple décision, effacer trois siècles de colbertisme ou cent ans d'habitudes de marchés coloniaux captifs. Mais il peut, et c'est son premier rôle, créer un environnement favorable à l'activité des entreprises par une politique d'incitations fiscales et d'abaissement des charges.

M. Jean-Marie Dalllet et M. Christian Baeckeroot. Très bien !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Je reconnais que c'est l'objectif et la tendance de la politique gouvernementale.

M. Jean-Marie Dalllet. Très bien !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Mais nous devons, pour multiplier leur nombre, distinguer les P.M.E. qui exportent des autres.

Une incitation fiscale serait le meilleur accompagnement pour celles qui augmentent la part de l'exportation dans leur chiffre d'affaires.

M. Jean-Marie Dalllet. Excellent !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Il est indispensable de supprimer les obstacles à l'exportation, en particulier ceux qui freinent l'investissement à l'étranger, clef de la pénétration de ces marchés. Supprimons l'agrément qui pénalise nos entreprises !

M. Jean-Marie Dalllet. Bien sûr !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Comment peut-on, en effet, dans le cadre d'une économie libérale, admettre que les entreprises qui investissent pour la première fois, dans un pays donné, plus de 5 millions de francs, pour y développer leurs ventes et y créer un bureau d'études ou de renseignements, soient tenues de demander un agrément au ministère des finances afin de pouvoir constituer les provisions affranchies d'impôt auxquelles elles peuvent prétendre ?

Les entreprises ont à leur disposition un outil : un ensemble d'organismes destinés à les aider. Il est comparable aux meilleurs outils mis à la disposition de nos concurrents. Mais, là non plus, l'Etat ne joue pas suffisamment son rôle d'impulsion.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Ainsi, dans le cadre des foires internationales, qui sont essentielles pour faire connaître et promouvoir les produits, le C.F.M.E. devrait jouer un rôle plus incitateur. Une foire internationale spécialisée se tient en Inde ce mois-ci. Ce pays souhaite développer, pour des raisons politiques, son commerce avec la France. Environ 10 p. 100 de sa population, soit 100 millions de personnes, possèdent un niveau de vie européen, mais nous ne fournissons que 1,5 p. 100 des importations. Or la France a réservé 150 mètres carrés, les Etats-Unis 1 000, et l'Italie 7 000.

M. Jean-Marie Dalllet. Et voilà !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Sachons aussi utiliser nos faiblesses. Nous protégeons nos industries par des quotas à l'importation et nous avons tendance à reprendre chaque année les décisions d'attribution de l'année précédente. Soyons attentifs et mobiles et n'hésitons pas à avantager, au détriment d'autres, les pays qui souhaitent développer leurs échanges avec la France, tels que la Corée, l'Indonésie, le Brésil ou la Chine.

Notre déficit commercial avec la République fédérale d'Allemagne en 1986 a été de 39 milliards de francs. C'est inadmissible ! Utilisons ce déficit comme levier pour amener la R.F.A. à soutenir notre volonté de conserver à l'Europe une vocation de grande puissance exportatrice de produits agricoles.

M. Jean-Marie Dalllet. Très bien !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Développons les techniques les plus performantes du commerce international : la compensation, le portage, tout en favorisant les investissements à l'étranger et les transferts de technologie. Les Allemands, les Hollandais, les Américains, les Suédois, les Japonais utilisent couramment ces pratiques avec le succès qu'on leur connaît.

Osons réaliser des opérations triangulaires, incluant plusieurs partenaires et plusieurs pays. Il importe, en effet, de prendre conscience que, pour vendre davantage à l'étranger, il faut acheter, quitte à les réexporter vers d'autres zones, des produits qui seront de plus en plus fabriqués en commun et qui seront de plus en plus adaptés à leur marché potentiel.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé ; je vous prie de conclure.

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Sachons aussi fabriquer en France, comme c'est le cas à l'étranger, des biens adaptés, au lieu de vendre simplement ce que nous produisons, c'est-à-dire des biens qui ne correspondent pas forcément aux marchés du tiers monde et des pays en voie d'industrialisation.

L'action à mener ne concerne donc pas seulement l'Etat, mais aussi les entreprises, les banques, les sociétés de commerce international. Elle devrait impliquer davantage les chambres de commerce, dont le rôle devrait être revalorisé afin de compléter l'action des postes d'expansion économique.

Répétons-le, il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, notamment les jeunes. La création des V.N.S.E. est une bonne chose. Pourquoi ne pas en multiplier le nombre ? Même si celui-ci est passé de 700 à 1 700 en un an, ce nombre est dérisoire.

Sachons tirer parti de l'enthousiasme, de la vitalité et de la générosité de notre jeunesse tout en contribuant à la former aux réalités du commerce international.

M. le président. Je vous invite à conclure.

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

Le dialogue entre l'administration, les entreprises, les banques, l'Université et les écoles de commerce n'est pas celui d'une concertation permanente attentive aux évolutions des marchés internationaux.

On peut même trop souvent parler d'exaspération pour ce qui est des rapports entre l'administration et les entreprises.

M. Jean-Marie Dalllet. C'est vrai !

M. Aymeri de Montesquiou, rapporteur pour avis. Inspirons-nous de l'Institut des hautes études de la défense nationale, dont la qualité des travaux et l'utilité sont amplement démontrées, pour créer un institut des hautes études du commerce extérieur, structure de réflexion, de sensibilisation et de proposition sur nos échanges commerciaux et internationaux, s'adressant aux décisionnaires d'entreprises et aux hauts fonctionnaires.

Il ne s'agit plus maintenant de prendre conscience, mais d'agir ! Le libéralisme n'exclut pas le rôle de promotion et d'impulsion qui doit être dévolu, en France, au ministère du commerce extérieur, en particulier, dans une situation légitimement qualifiée d'alarmante.

A l'époque de la venue au pouvoir de Gorbatchev et de Zhao Zyang, oublions Colbert et Guizot, oublions les dogmes et choisissons le pragmatisme. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. Maxime Gremetz. Vive le commerce des armes !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. « Vive ment demain » : tel était, monsieur le ministre chargé du commerce extérieur, le slogan des affiches du R.P.R. sur lesquelles vous figuriez lors de la campagne des élections législatives de mars 1986 ; il semble être resté celui du ministère dont vous avez la charge. Tout ira bien pour le commerce extérieur de la France, à compter de demain, c'est-à-dire de 1988, proclamez-vous *urbi et orbi*.

Vous dites vous opposer aux froids calculs des experts. Pourtant, les statisticiens qui œuvrent pour le compte du Gouvernement n'en démordent pas : en 1988, la situation de notre commerce extérieur sera aussi mauvaise que cette année. En effet, sans tenir compte des coûts d'assurance et de fret, les échanges extérieurs de la France se sont soldés, pour les neuf premiers mois de 1987, par un déficit de près de 28 milliards de francs.

Monsieur le ministre, dans la bourrasque, vous pratiquez la méthode Coué. Il vous faut cependant répondre à cette question : la France est-elle, avec vous, condamnée au déficit de sa balance commerciale ? Cette question mérite d'être posée dès la lecture des résultats de 1986. Malgré une réduction de moitié de la facture énergétique, c'est déjà un signe négatif qui accompagne le solde de notre commerce extérieur : près de 17 milliards de francs de déficit, en termes de balance des paiements.

Si le dollar et le prix du pétrole étaient restés à leur niveau de 1985, le déficit de notre balance commerciale aurait sans doute dépassé celui enregistré en 1982, année qualifiée de « catastrophique » par vous-même et vos amis.

Cette résurgence du déficit commercial, violemment mise en lumière par la rechute des neuf premiers mois de 1987, s'explique par une évolution dramatique du solde industriel. Ce n'est plus, de fait, à un effondrement auquel on assiste, mais à une disparition pure et simple de notre traditionnel excédent industriel.

Insensiblement, la France est en train de perdre sa substance industrielle.

L'année 1987 prolonge les évolutions constatées en 1986, mais, cette fois, l'allègement de la facture énergétique - avec une amélioration du solde de 12,6 milliards de francs - ne suffit plus à occulter la diminution de 1 milliard de francs de l'excédent agro-alimentaire et, surtout, apparaît un déficit industriel, même en tenant compte des ventes de matériel militaire : c'est du jamais vu !

La dégradation est générale et la comparaison avec les neuf premiers mois de 1985 - dernière année du gouvernement de M. Laurent Fabius - montre l'étendue du désastre, le mot n'est, hélas ! pas trop fort.

Quelques chiffres permettent d'en juger : notre déficit en matière de biens de consommation courante est multiplié par six ; l'excédent traditionnel en ce qui concerne les biens d'équipement professionnel a disparu ; à l'exception de trois postes - électroménager et électronique grand public, équipement automobile des ménages, pièces détachées de véhicules et matériel de transport terrestre - nos exportations ont reculé, en francs courants, entre les neuf premiers mois de 1985 et la même période de 1987.

En termes géographiques, le recul est également quasi général entre le premier semestre 1986 et le premier semestre 1987.

Monsieur le ministre, je fais totalement mienne, avec la permission de son auteur, une phrase de l'avis budgétaire très objectif de M. de Montesquiou, notre collègue député de la majorité : « Accepter la dégradation de nos échanges commerciaux serait suicidaire. »

Devant la gravité de ce propos, comment le rapporteur que je suis ne serait-il pas stupéfait de voir le ministre du commerce extérieur réduire, pour la deuxième fois, les crédits des organismes publics compétents ?

Face à une situation critique, paradoxalement, le Gouvernement avait diminué sensiblement, dans le budget de 1987, les moyens de votre ministère. Libéralisme oblige.

Dans la situation catastrophique actuelle, vous persistez et vous signez. Je cite une fois de plus le rapport de M. de Montesquiou : « Le libéralisme n'exclut pas le rôle de promotion et d'impulsion qui doit être dévolu en France au ministère du commerce extérieur, en particulier dans une situation légitimement qualifiée d'alarmante. »

Monsieur le ministre, comment le rapporteur de la commission de la production et des échanges ne serait-il pas consterné de voir la gestion des organismes publics compétents en matière de commerce extérieur asphyxiée, alors que c'est justement maintenant que notre industrie aurait besoin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes ? Comment le rapporteur pourrait-il juger avec quelque indulgence la politique d'un ministre qui rogne les moyens de ses troupes à l'heure de livrer bataille ?

Alors que notre excédent agro-alimentaire s'amenuise, alors que notre excédent industriel n'est plus qu'un souvenir, monsieur le ministre, vous supprimez des emplois au service de l'expansion économique à l'étranger ; vous retirez 2 millions de francs au centre français du commerce extérieur et 8 millions de francs à l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique. Cette politique me semble totalement incompréhensible et extrêmement inquiétante.

Incompréhensible, parce que les sommes en jeu sont dérisoires pour le budget de l'Etat et pour que cet argent n'est pas gaspillé. Une récente étude de l'ACTIM sur les effets de son action montre par exemple qu'un franc dépensé par elle génère près de 56 francs d'exportations supplémentaires.

Inquiétante, car il est illusoire de croire que ces organismes rendront de meilleurs services avec moins de moyens. Leur qualité ne peut que s'en ressentir ; de plus, monsieur le ministre, vous incitez ces organismes à accélérer la facturation de leurs prestations ; mais s'ils vont trop loin dans ce sens, ils risquent bel et bien de faire fuir les industriels, notamment les P.M.E.

Dès lors, monsieur le ministre, la question fondamentale est celle-ci : alors que la balance commerciale de la France est déficitaire, estimez-vous que les organismes du commerce extérieur remplissent une mission de service public et que, à ce titre, ils sont en droit d'attendre un soutien financier de l'Etat ?

Votre rapporteur, soyez-en persuadé, monsieur le ministre, ne cherche pas à tirer des avantages politiques de ce qui se révèle être un grave défi pour notre pays. L'examen détaillé - et les propositions qui en découlent - des échanges commerciaux de la France avec la péninsule Ibérique en témoignent. Cet examen montre son souhait de voir notre pays profiter du formidable dynamisme économique de nos proches voisins, le Portugal et en particulier l'Espagne, qui offrent à nos portes un marché à peine inférieur au nôtre.

L'étude de ces échanges met en évidence la frilosité des exportateurs français. Alors que la France disposait de l'atout géographique et bénéficiait d'une présence déjà ancienne, ce sont nos partenaires de la Communauté européenne qui ont le mieux exploité l'extraordinaire appétit de la péninsule Ibérique pour les produits importés. La leçon mérite, à n'en pas douter, d'être méditée, puisque vous avez, vous même, monsieur le ministre, désigné l'Espagne comme l'un des pays cibles de notre commerce extérieur.

Les chambres de commerce franco-espagnole et franco-portugaise, comme l'ARDEPI en Aquitaine, en ont pris conscience et amplifient leur soutien aux entreprises qui ont des projets concernant la péninsule Ibérique. Il serait inconcevable que le Gouvernement ne donne pas l'exemple de l'effort à accomplir.

J'en viens à des propositions simples et peu onéreuses.

Au-delà d'incitations fiscales ciblées auxquelles je crois davantage qu'à des allègements de portée générale, il est important, monsieur le ministre, que vous utilisiez au mieux toutes les bonnes volontés qui existent en matière de commerce extérieur.

Je pense, en particulier, aux 2 600 conseillers du commerce extérieur qui ont récemment lancé une grande opération en direction des P.M.E. pour accompagner et soutenir l'action exportatrice de celles-ci. Les conseillers, vous le savez, sont des bénévoles, ce qui est une subaine pour des budgétaires avarés (*Sourires.*) ! Quel soutien, monsieur le ministre, êtes-vous prêts, vous et vos services, à leur accorder ?

Un autre moyen, à mon sens, de pallier le manque de moyens, est le développement de la procédure des V.S.N.E., qui permet à de jeunes Français, volontaires du service national, d'effectuer à l'étranger pendant quatorze mois un stage auprès d'une filiale ou d'une implantation d'une entreprise française. Pourquoi ne pas utiliser cette procédure pour renforcer les moyens des organismes publics ?

Voilà pour les propositions.

On le voit, le défi industriel auquel la France sera confrontée dans les années à venir ne peut supporter une politique qui se réduirait à la seule méthode Coué, attendant des miracles de la « confiance retrouvée », que les libéraux qui nous gouvernent ont bizarrement élevée au rang de facteur de production. Le moment n'est, à coup sûr, pas bien choisi pour bannir, dans les mots et dans les faits, toute politique industrielle.

Il n'est plus possible aujourd'hui d'entendre un discours dans lequel l'orateur n'évoque pas l'échéance de 1992. Prenons garde, pourtant, que le grand marché européen ne s'ouvre sur une France dont la « force de frappe industrielle » serait sérieusement amputée ! Le débat est d'importance et, chaque mois, les résultats de notre commerce extérieur en soulignent l'acuité.

A l'évidence, monsieur le ministre, les moyens inscrits dans votre projet de budget ne sont adaptés ni à l'ampleur du déficit à résorber ni à l'ambitieuse politique du commerce extérieur dont la France a besoin. C'est la raison pour laquelle le rapporteur avait émis un avis défavorable à l'adoption de ces crédits. La commission de la production et des échanges ne l'a pas suivi dans ses conclusions (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances, et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation chargé du commerce extérieur. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, où en est le commerce extérieur français ?

M. Christian Beckeroot. Il va mal !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Le Gouvernement dispose-t-il de moyens nécessaires pour soutenir l'effort de nos entreprises sur le plan international ?

Telles sont les deux questions essentielles que l'on doit se poser dans ce débat aujourd'hui.

Le commerce extérieur de la France connaît très certainement un déficit pour l'année 1987 de l'ordre de 10 milliards de francs composé d'un déficit marchandises de 25 milliards et d'un excédent de nos ventes de services de 15 milliards. En début d'année, vous vous en souvenez sans doute, j'avais donné rendez-vous à l'automne, annonçant que nous connaîtrions alors une inversion des tendances. Nous y sommes, puisque, dans tous les domaines, les courbes s'inversent depuis quelques mois.

Le commerce extérieur « marchandises » est en progrès depuis le mois de mai.

Le déficit des échanges de marchandises, après avoir atteint son niveau le plus élevé, 5,6 milliards de francs au mois de mai, a été ramené à 1,1 milliard en août et à 2,4 milliards en septembre. En tendance, le redressement est sensible sur les trois derniers mois.

L'amélioration est due au redressement du solde industriel et, partiellement, à de meilleures exportations agro-alimentaires. C'est une inflexion de tendance très nette par rapport au début de l'année et même à l'évolution du commerce extérieur tout au long de 1986.

Cette amélioration du solde industriel est due presque exclusivement à un redémarrage des exportations alors que les importations restent à un niveau élevé.

Depuis cinq mois, les exportations industrielles ont progressé - sans doute auriez-vous pu le noter, messieurs les rapporteurs, - en moyenne de 2,5 p. 100 par mois, alors que la croissance des importations s'est ralentie et dépasse à peine 1 p. 100 par mois, également depuis le mois de mai.

Après deux ans de stagnation, voire de légère diminution des exportations, c'est exact, on assiste depuis la fin du printemps à un vrai mouvement de reprise.

Ce phénomène traduit bien le retour à une meilleure compétitivité de nos entreprises puisqu'il concerne pratiquement tous les secteurs : les exportations de demi-produits et même celles de biens de consommation progressent mois après mois depuis le début de l'année, le niveau actuel se situant à 5 p. 100 au-dessus de celui du mois de janvier dans l'un et l'autre cas ; les exportations de biens d'équipement se redressent elles aussi depuis l'été, permettant de dégager à nouveau des excédents dans ce secteur.

La reprise des exportations industrielles est certes liée à une meilleure demande mondiale - particulièrement en Europe - par rapport au début de l'année. Il n'en reste pas moins qu'elle est aussi la traduction d'une amélioration de la compétitivité des entreprises françaises. En effet, on constate depuis le début de 1987 un renforcement de nos parts de marché dans les pays européens proches.

Monsieur Germon, c'est cela qui compte : il faut comparer nos performances à celles de nos principaux concurrents industriels. Nos parts de marché augmentent-elles ou diminuent-elles par rapport aux leurs sur les plus grands marchés industriels ? La réponse est que la France est, enfin, en train de regagner des parts de marché.

Alors que, de 1980 à 1985, nous avons perdu pratiquement 13 p. 100 de nos parts de marchés industriels, ce qui nous a coûté 100 milliards de francs, il ressort de chiffres donnés par les pays concernés et non de statistiques dont vous pourriez contester l'origine, que nos parts de marché ont progressé en 1987.

Les comparaisons entre le premier semestre de 1986 et celui de cette année montrent qu'elles sont passées de 11,4 p. 100 à 11,8 p. 100 en R.F.A. ; de 11,5 p. 100 à 13,3 p. 100 en Espagne, dont vous avez parlé, monsieur Destrade, même si, je vous le concède, nous nous sommes réveillés un peu tard...

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. Très tard !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. ... et si nos entreprises ont fait preuve, comme vous l'avez souligné, de frilosité ; de 14,6 à 14,7 p. 100 en Italie, ce qui est trop mince, évidemment, mais vous avez relevé que l'Italie est probablement le marché qui connaît le meilleur niveau de performances ; de 8,5 à 9 p. 100 en la Grande-Bretagne.

L'amélioration du solde industriel est nette : après avoir connu un déficit de près de 4 milliards au mois de mai, le solde est redevenu positif - 1,2 milliard d'excédent - en août et il a été presque équilibré en septembre. J'espère, qu'il sera redevenu positif en octobre.

Cette amélioration de nos échanges industriels se produit alors que nous connaissons un niveau d'importations encore très élevé.

Tel est le cas, notamment, pour les biens d'équipement, preuve, s'il en est besoin, du dynamisme de l'activité des entreprises et, surtout, du retour à un niveau élevé d'investissement. Nos importations de biens d'équipement sont passées, en l'espace de six mois, d'une moyenne mensuelle de 15 milliards à une moyenne mensuelle de 17 milliards, soit une progression de près de 12 p. 100. Le tissu industriel est en train de se renouveler ; les entreprises françaises peuvent de nouveau investir grâce à une amélioration sensible de leurs marges.

De la même manière, les importations de biens de consommation ont atteint, en 1987, un niveau record. Dans ce domaine, aucun spécialiste n'avait prévu un tel boom. On doit y voir des changements de comportement, assez sensibles chez les Français, à l'égard de l'épargne et de l'endettement. Faut-il rappeler que le crédit à la consommation a progressé, d'une année sur l'autre, de près de 40 p. 100 ?

Quelles sont, dans ces conditions, les perspectives de notre commerce extérieur ?

Je pense que, malgré la crise financière que nous traversons, nous pouvons rester optimistes pour 1988. Je maintiens cet optimisme pour 1988, messieurs les rapporteurs.

M. Jean-Pierre Destrade, rapporteur pour avis. C'est de l'entêtement !

M. le ministre chargé du commerce extérieur. Quand on a été formé dans l'entreprise, on n'est pas habitué à la méthode Coué. On ne se contente pas d'examiner les chiffres d'un mois par rapport à l'autre, on étudie les tendances afin de voir si la capacité de performance des entreprises donne des raisons qualitatives d'espérer de meilleurs résultats.

Mon appréciation est établie sur ma conviction que les évolutions récentes du commerce extérieur traduisent une tendance profonde liée à une amélioration sensible de la compétitivité de nos entreprises, sensible en tout cas sur les trois facteurs clés de la compétitivité : l'innovation, en matière de produits notamment, les réseaux commerciaux à l'étranger et les stratégies internes des entreprises centrées sur la qualité et le développement de la ressource humaine.

Les exportations industrielles vont continuer de croître plus rapidement que nos importations ; ce qui devrait nous permettre de dégager, dans un avenir proche, des excédents mensuels industriels de nouveau permanents et croissants.

L'an prochain, nous bénéficierons en outre - élément qui n'a pu être pris en compte, bien évidemment, dans les modèles macro-économiques dont nous nous sommes servis, en juin et juillet, pour élaborer les perspectives 1988 - de la

montée en puissance des livraisons d'Airbus, 71 Airbus devant être livrés en 1988 contre 32 cette année, ce qui fera passer notre valeur nette d'exportation de 10 à 20 milliards de francs, donc un surplus de 10 milliards de francs.

Ces perspectives, fondées sur un dollar à 6 francs et un prix du baril de pétrole à 18 dollars, ne devraient pas être affectées par les turbulences financières récentes puisque la chute du dollar présente, pour le commerce extérieur français, autant d'avantages que d'inconvénients pour, notamment, les prix de nos achats ou la vente de nos produits.

Ces perspectives supposent également que les règles du commerce international seront préservées et qu'en particulier l'administration Reagan continuera de résister, aux Etats-Unis, aux très fortes tendances protectionnistes du Congrès.

Mesdames et messieurs les députés, l'amélioration de la compétitivité en France est réelle. La structure des entreprises s'est assainie. C'est la raison pour laquelle il me paraît fondé d'être optimiste malgré cet environnement pour le moins incertain.

Deuxième question : le budget pour 1988 nous donne-t-il les moyens de consolider les axes de notre politique ? Je pense que l'on peut répondre par l'affirmative.

Vous connaissez ces axes : concentration de nos efforts sur les pays industriels et notamment sur les priorités européennes ; soutien à l'investissement commercial à l'étranger ; enfin, actions dans le domaine de la formation de la ressource humaine.

Ce projet de budget pour 1988 est, en effet, marqué par un souci de rigueur, de vérité et d'efficacité.

Effort de rigueur tout d'abord : les dotations aux organismes et à l'expansion économique ont été pratiquement reconduites.

Le Gouvernement, vous le savez, poursuit cette année l'effort de réduction des dépenses qui doit permettre, malgré une baisse de la pression fiscale, de diminuer le déficit budgétaire.

J'ai appliqué strictement les orientations définies à cet égard par le Premier ministre, notamment en ce qui concerne la réduction des effectifs. La réduction de 1,5 p. 100 des effectifs est appliquée tant à l'expansion économique qu'aux organismes.

Pour l'expansion économique, il en résulte une diminution de 6 millions de francs de crédits qui passent de 839 à 833 millions.

Mais l'efficacité de nos postes d'expansion économique à l'étranger ne sera en rien remise en cause. Nous conduisons un programme d'informatisation de ces postes qui permet, en partie, de réduire les effectifs tout en améliorant sensiblement les services rendus.

De plus, le service d'expansion économique a poursuivi la restructuration et le redéploiement des effectifs entre les différents postes en fonction des priorités géographiques définies.

Pour ce qui concerne les organismes, nous avons souhaité pratiquement reconduire les crédits qui leur sont affectés compte tenu des efforts importants consentis dans le budget de 1987.

Là aussi, le renforcement de l'action et de l'efficacité ne doit pas se mesurer uniquement en termes de dotations budgétaires ; il doit s'apprécier par les efforts que ces organismes réalisent pour améliorer leur efficacité, ou pour s'adapter aux évolutions de nos priorités commerciales.

La dotation budgétaire de l'Actim a pu être diminuée de 8 millions de francs également grâce à un important volant de report.

Messieurs les rapporteurs, vous disposez de tous les chiffres. Alors, pourquoi crier au scandale à propos d'une diminution relative des crédits du budget de ces organismes ? Vous connaissez parfaitement l'importance - vous pouvez la chiffrer - des reports nouveaux. L'honnêteté intellectuelle conduit à comparer l'importance des reports à la valeur relative des diminutions de crédits constatés.

Le nouveau président de l'Actim prépare actuellement un plan d'entreprise pour cet organisme qui, je l'espère, lui apportera un nouveau dynamisme et le confortera dans ses missions essentielles de coopération technique.

Réussir l'intégration de la France dans le commerce mondial en préservant le mieux possible ses équilibres extérieurs est, dans une large mesure, un problème culturel de formation des hommes, un problème de culture d'entreprise.

De ce point de vue, j'ai été heureux de constater que les rapporteurs ont relevé l'évolution très positive du nombre de jeunes affectés à des stages à l'étranger ou pouvant effectuer leur service national dans des entreprises à l'étranger.

A ce stade, je souhaite également vous indiquer que les crédits de formation affectés au commerce extérieur passent de 8 à 13 millions de francs.

Deuxième axe de notre politique : un effort accru sur les pays développés. Comme l'an dernier, je considère essentiel que nous devons recentrer notre commerce extérieur sur le commerce courant.

C'est la raison pour laquelle la dotation à l'assurance-prospection qui profite très largement à l'effort de prospection commerciale de nos petites et moyennes entreprises a été à nouveau légèrement relevé puisque nous passons de 675 millions de francs à 690 millions de francs.

Par ailleurs, les crédits disponibles du Codex, compte tenu des reports attendus en fin d'année, resteront pratiquement au même niveau que pour la loi de finances de 1987.

Dans ce domaine, notre politique doit être d'améliorer sans cesse les procédures pour les rendre plus opérationnelles encore. Je citerai, par exemple - conformément à un souhait qui a été émis par M. le rapporteur, M. de Montesquiou, lors de nos auditions en commission - l'article 39 *octies* du code général des impôts relatif aux provisions dans les comptes des entreprises des investissements commerciaux à l'étranger : le dispositif a déjà été très sensiblement amélioré l'année dernière avec la suppression partielle de l'agrément. Il continuera de l'être pour l'année prochaine.

Troisième axe de notre politique : un effort de compétitivité de nos offres financières pour les grands contrats.

Nous sommes dans un domaine où le niveau des dotations budgétaires échappe pour une grande part au choix du ministre du commerce extérieur. La concurrence internationale dicte en effet les termes des crédits que nous devons consentir si nous voulons obtenir des affaires dans un secteur - les biens d'équipement professionnel - fondamental pour notre économie.

Sur un marché mondial ayant diminué de plus de 50 p. 100 en trois ans, notre volume d'aides, voisin de huit milliards de francs, est largement suffisant pour permettre à nos entreprises d'affronter la concurrence et pour les aider au cas par cas.

Je vous ai dit tout à l'heure que nous vous présenterions un budget de vérité. Les pouvoirs publics ont dans le passé donné leur garantie pour des contrats signés avec des pays qui connaissent maintenant de graves difficultés. Le Gouvernement précédent n'avait pas voulu doter la ligne assurance-crédit afin de provisionner les pertes éventuelles de la Coface.

En 1986, le déficit de l'assurance-crédit aura été finalement de 2,8 milliards de francs. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité dès l'an dernier qu'une provision soit inscrite sur cette ligne. Cette année, la provision sera portée à 2 milliards de francs.

Permettez-moi, monsieur Destradé, puisque vous avez évoqué une évolution catastrophique du solde industriel, de vous faire remarquer que ces années exceptionnelles : 1983, 1984 et 1985, ont précisément correspondu à des livraisons de biens d'équipement professionnel pour des grands contrats passés avec des pays ayant la deuxième crise du pétro-dollar, c'est-à-dire au moment où le marché était important. Or ce marché s'est rétréci de près de 60 p. 100 et jamais nous ne nous sommes livrés par esprit polémique à une accusation du précédent gouvernement alors que certains auraient pu être tentés de dire qu'il était facile de passer des contrats à l'époque sans se préoccuper de savoir si nous serions payés.

Il est vrai qu'au cours de l'année 1987 nous allons connaître un niveau de sinistres record de l'ordre de 17 milliards de francs correspondant à ces prises de commandes des années 1982-1983. Il faut être honnête intellectuellement, essayer d'être objectif et non polémique. Il y avait à cette époque un marché considérable, il y a eu la volonté d'accompagner la possibilité pour nos entreprises de réaliser des affaires. Malheureusement, le pétrodollar s'est un peu asséché, la situation financière s'est tendue, ce qui fait que nous connaissons des sinistres aujourd'hui. Je pense, monsieur le rapporteur Destradé, que nous aurions pu tenir sur ce sujet un débat un peu moins polémique.

Les crédits de paiement en prêts du Trésor diminuent, mais les reports importants attendus devraient entraîner un maintien des crédits disponibles. Quant aux dotations destinées à bonifier les crédits exports, elles auront diminué de moitié en l'espace de deux ans grâce essentiellement à la baisse des taux d'intérêt.

Au total, les crédits du commerce extérieur diminuent de 6 p. 100, essentiellement en raison de la baisse des dotations pour les grands contrats.

Mesdames, messieurs les députés, la politique économique menée depuis un an et demi, centrée sur la capacité pour nos entreprises de retrouver leurs meilleures conditions de compétitivité a permis, c'est indéniable, de redresser leur niveau de performance sur les marchés les plus concurrentiels.

Les entreprises françaises sont maintenant mieux armées pour affronter les échéances à venir, en particulier celle du marché unique de 1992.

Nous pouvons être confiants quant à la capacité des entreprises françaises à relever le défi d'une compétition accrue. J'observe à cet égard que l'objectif de 1992 a d'ores et déjà modifié le comportement des entreprises à l'égard de l'investissement commercial à l'étranger ou de la coopération industrielle.

Il nous faut faire en sorte que cet effort soit efficacement accompagné par une véritable politique extérieure de la Communauté, ouverte certes, mais qui doit tout de même rester d'une fermeté loyale à l'égard des pays tiers si nous ne voulons pas manifester trop de faiblesses.

Au total, mesdames, messieurs les députés, messieurs les rapporteurs, ce budget de rigueur permettra sans difficulté de renforcer les axes prioritaires de la politique du commerce extérieur : actions vers les pays industrialisés, et en particulier les pays européens, soutien à l'investissement à l'étranger, actions dans le domaine de la formation.

C'est pourquoi j'invite les parlementaires de la majorité de cette assemblée à le voter. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Avant la fin de la discussion budgétaire en première lecture à l'Assemblée, j'ai tenu à vous informer, mesdames, messieurs les députés, de l'état actuel des réflexions du Gouvernement sur la situation économique internationale actuelle, sur ces causes et sur les conclusions que nous devons en tirer.

Les causes de la crise que nous vivons - crise boursière et crise monétaire, cette dernière étant essentiellement une crise du dollar - sont d'abord structurelles. Il s'agit de l'accumulation depuis plusieurs années de déficits et d'excédents considérables par les principaux pays industrialisés, de la divergence observée entre l'évolution du marché des actions et celle du marché des obligations, enfin de l'intégration et de la mondialisation des marchés de l'argent.

Pour ce qui est des causes immédiates, il s'agit essentiellement du désaccord - qui a pris des formes publiques - qui a surgi sur la politique des taux d'intérêt entre les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne et de l'incertitude qui en est résultée partout de par le monde sur la poursuite de la mise en œuvre de la coopération décidée lors des accords du Louvre, en février dernier, à Paris.

Que se passe-t-il sur les marchés boursiers aujourd'hui ?

Toutes les places sont préoccupées par le risque de détérioration de la situation économique mondiale qui naît du prolongement de l'incertitude sur les décisions de politique économique qui doivent être prises aux Etats-Unis. Les marchés européens notamment sont inquiets des effets de la baisse du dollar sur la croissance en Europe. Cela est particulièrement vrai à Francfort : sur les deux premiers jours de la semaine, Francfort a accusé une baisse de 14 p. 100, avant une correction technique mercredi. A Paris, une baisse de 8 p. 100 a été enregistrée lundi et mardi. Les bourses européennes ont baissé davantage que la bourse américaine. Et l'on peut se demander si les Etats-Unis se rendent bien compte que, désormais, la baisse du dollar constitue pour l'Europe tout entière une véritable menace économique.

M. François Asenel. Une dictature !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Quels sont les effets prévisibles de ces deux crises ?

Soyons lucides : elles auront sans doute des effets négatifs sur l'économie aussi bien en France qu'à l'étranger. Mais il est trop tôt pour les quantifier de façon précise.

Voyons d'abord quels seront les effets de la baisse de la bourse.

La baisse de la bourse se traduit par une diminution de la richesse des ménages, qui peut inciter ceux-ci à accroître leur effort d'épargne et donc à modérer leur consommation.

Si un tel effet se produit aux Etats-Unis, il n'aura pas que des inconvénients. En modérant, plus qu'ailleurs, une consommation plus dynamique que dans les autres pays, il ne pourrait que favoriser le redressement des comptes extérieurs américains, qui est une nécessité. Les anticipations inflationnistes qui se manifestent aux Etats-Unis en seraient également apaisées.

J'ajoute que, en France comme à l'étranger, les taux d'intérêt à long terme ont amorcé une baisse depuis trois semaines, notamment du fait d'une modification des choix de placement en faveur des obligations, ce qui est la conséquence directe, sans doute non volontaire, de la crise boursière. Cette baisse peut compenser partiellement les effets patrimoniaux de la chute des actions et donc limiter les effets négatifs de celle-ci sur l'activité.

L'investissement des entreprises peut lui aussi être affecté partout dans le monde par la perspective d'une éventuelle moindre croissance des débouchés des entreprises, en particulier de la consommation.

A l'inverse, toutefois, la baisse des taux d'intérêt joue dans un sens favorable à l'investissement : la plupart des experts considéreraient en effet que le haut niveau des taux d'intérêt réel constituait un frein à la croissance mondiale, et au premier chef à celle de l'investissement.

Ce qui est préoccupant, mesdames, messieurs, ce n'est pas tant la crise boursière que les conséquences que l'on en tire. Quel est le véritable risque ? C'est celui du retour au protectionnisme. Ne recommençons pas les erreurs des années trente. L'une d'entre elles a d'ores et déjà été évitée, celle qui aurait consisté à aggraver les effets de la crise par une politique monétaire restrictive. L'autre erreur, plus grave encore, serait celle de la fermeture des frontières et du protectionnisme économique et financier.

Voilà le point des réflexions que l'on peut faire aujourd'hui sur la crise boursière.

Quant aux effets de la baisse du dollar, il faut savoir que, si elle va au-delà des niveaux actuels, cette baisse du dollar aura des effets négatifs sur la croissance mondiale : en suscitant, dans l'immédiat, une détérioration supplémentaire de la balance commerciale américaine et en renforçant l'instabilité des taux de change, elle accroîtra l'incertitude et accentuera l'attentisme, en particulier pour ce qui concerne le comportement d'investissement des entreprises.

De plus, en faisant subir un nouveau choc à la compétitivité des entreprises européennes, après une pause de plusieurs mois qui leur a été incontestablement bénéfique, la baisse du dollar affecterait la croissance en Europe, ce qui est exactement l'inverse de ce qui est nécessaire.

Une baisse prolongée du dollar est donc contraire aux intérêts fondamentaux de l'Europe et du monde occidental.

Que devons-nous faire, et qu'avons-nous fait ?

A l'échelle internationale, tout d'abord, il est absolument impératif d'agir avec tous les moyens dont nous disposons.

Les perturbations sont internationales. C'est à ce niveau qu'il faut les traiter. La France a appelé très tôt à la coopération internationale et a pris des initiatives. Il est urgent de réunir les conditions d'une réunion des pays signataires des accords du Louvre. La France est prête, cela va de soi, à participer à une action internationale concertée.

Nous avons proposé publiquement, il y a près de quinze jours, un ordre du jour pour une réunion du groupe des sept pays industrialisés et nous travaillons à la préparer.

Je rappelle les quatre propositions que j'ai formulées le 29 octobre :

Corriger les déséquilibres par des décisions immédiates de politique économique aux Etats-Unis, en Allemagne et au Japon ;

Compléter et renforcer les accords du Louvre pour qu'ils couvrent tous les volets de la politique économique et financière, y compris la gestion des taux d'intérêt qui devrait désormais être concertée et organisée, et non plus donner lieu à des décisions solitaires et contradictoires ;

Coordonner en permanence les décisions des autorités de marchés et harmoniser les règles de sécurité sur l'ensemble des places financières ; un système financier mondial intégré doit être géré de manière coordonnée ;

Enfin, créer un secrétariat permanent des accords du Louvre afin d'éviter tout retour au protectionnisme économique et financier.

Sans attendre, nous avons voulu renforcer l'Europe, menacée par la baisse conjuguée des bourses et du dollar. Nous avons réalisé l'accord franco-allemand du 5 novembre.

Cet accord, qui a peu de précédents, prévoit une réduction des taux allemands en même temps qu'une hausse des taux français. Nous avons ainsi fait ce qu'il fallait pour préserver le franc et le fonctionnement du système monétaire européen. C'est ce qui permet le mieux de préserver les intérêts de la France. La zone de stabilité monétaire européenne doit être maintenue. L'accord franco-allemand tient et tiendra. Notre coopération avec l'Allemagne a déjà donné des résultats visibles.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pour l'Allemagne !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. C'est d'une plus grande cohérence des politiques économiques et financières des grands pays industrialisés, dont les accords du Louvre ont montré le chemin, que le monde a besoin. C'est cela que les marchés nous demandent et non l'inverse, car l'anarchie produite par des dévaluations auxquelles on se résignerait conduirait, je le répète, à la tentation du protectionnisme économique et financier qui ne serait qu'un retour en arrière de plusieurs dizaines d'années et n'apporterait aucune solution aux difficultés que nous traversons.

Nous nous efforçons de réduire les incertitudes. Nous n'avons pas, comme je le lis parfois, sacrifié la Bourse à la tenue du franc. Nous nous efforçons de préserver les deux autant que faire se peut dans un monde qui connaît des désordres. Ce dont les marchés ont besoin, c'est de davantage de stabilité et de moins d'incertitudes.

La tenue du franc et la tenue de la Bourse ne sont pas antagonistes ou incompatibles. La stabilité de la monnaie est la meilleure voie, la meilleure pour l'économie française et donc la meilleure pour le marché financier.

Voilà pour ce qui est de notre action internationale.

En France même, nous n'avons pas de raison de modifier les grandes orientations de notre politique économique.

M. Henri Emmanuelli. Voyons !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Il n'y a aucune raison de remettre en cause la libération de l'économie, la réduction du déficit budgétaire ou la réduction des impôts.

Qu'avons-nous fait, en effet, depuis dix-neuf mois ? Nous avons à la fois assoupli et renforcé l'économie française, ce qui lui permet simultanément de mieux s'adapter à un environnement plus incertain et plus mouvant que jamais et d'être plus forte pour faire face aux difficultés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Quel paradoxe !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Serions-nous mieux armés pour affronter la crise si le déficit budgétaire était plus élevé, si les charges fiscales étaient plus lourdes, si l'endettement était plus important, si les entreprises n'avaient pas recouvré une bonne santé financière et si toute l'économie était corsetée dans des réglementations ? Non, à l'évidence, non !

Notre politique économique est encore plus justifiée dans un environnement difficile qu'elle ne pouvait l'être auparavant. J'ajoute qu'elle a d'ores et déjà donné des résultats, que relève l'INSEE, en ce qui concerne au premier chef les exportations - M. le ministre du commerce extérieur l'a souligné - mais aussi l'investissement, le dynamisme de la demande et de la production et l'inflation, puisque nous avons désormais l'espoir d'être installés sur un rythme d'inflation de l'ordre de 2,5 p. 100 par an.

Ces bons résultats, apparus avant que la crise monétaire et boursière ne commence à se développer (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) ne font pas disparaître l'inquiétude des Français, mais ils nous donnent une base solide pour conduire une politique adaptée à la conjoncture.

Nous ne pratiquerons ni la relance ni l'austérité.

M. Pierre Joxe. Mais la débâcle !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Rappelons-nous ce qui est advenu à notre pays dans un passé récent lorsqu'il a, de façon isolée et à contre-courant, procédé à une relance budgétaire !

Notre politique, et en particulier les mesures que nous avons prévu de prendre, convient tout à fait à la conjoncture actuelle.

Il s'agit, je le rappelle, de la préservation du pouvoir d'achat sans revenir en quoi que ce soit à l'indexation des salaires.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Voyez les fonctionnaires !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Ainsi, dans le cadre du déficit budgétaire prévu pour 1987 et grâce à la bonne exécution de la loi de finances, deux mesures peuvent être financées.

La première concerne les fonctionnaires. Il s'agit d'une augmentation de 1 p. 100 au lieu de 0,6 p. 100 au 1^{er} novembre...

M. Jean-Pierre Michel. Quel cadeau !

M. Guy Ducoloné. Ils sautent de joie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... avec anticipation au 1^{er} mai, car il est normal que les fonctionnaires puissent eux aussi bénéficier de l'amélioration de la gestion publique. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Guy Béche. Vous les agressez assez !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. La deuxième mesure consiste en un dispositif substantiel permettant d'assurer sur le budget national la continuité du financement de la politique agricole commune. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

En dépit de ces deux importantes dépenses supplémentaires, l'exécution de la loi de finances pour 1987 sera conforme à la prévision, grâce à la maîtrise des dépenses. Le collectif de fin d'année, qui sera soumis le 18 novembre à l'Assemblée, confirmera cette évolution satisfaisante.

M. François Loncle. Il se satisfait de tout !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Je rappelle par ailleurs que la réduction de l'impôt sur le revenu en 1988 se fera sentir dès les acomptes provisionnels.

M. Henri Emmanuelli. Cela ne suffira pas, monsieur Balladur !

M. Maxime Gremetz. Et l'augmentation des cotisations sociales ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. En ce qui concerne le renforcement de la compétitivité des entreprises, nous n'augmenterons pas les charges qui pèsent sur elles et je fais par ailleurs étudier plusieurs mesures qui, sans modifier l'équilibre du budget 1988, permettraient aux entreprises d'être mieux armées pour leurs deux défis majeurs, l'investissement et l'exportation.

Enfin, en cas de nécessité, nous aurions en 1988 recouru à la régulation conjoncturelle des dépenses budgétaires.

Peut-on dire, mesdames, messieurs, comme on le prétend parfois et comme je le lis souvent, que le budget de 1988 que vous discutez en ce moment doit être remis en cause ? Je vous rappelle qu'il est fondé sur une hypothèse de croissance du volume du produit intérieur brut marchand de 2,2 p. 100 et sur une hypothèse de hausse des prix à la consommation de 2,5 p. 100.

Nous n'avons pas aujourd'hui de raison de remettre en cause l'hypothèse retenue en matière de prix. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) Je le répète, nous n'avons pas aujourd'hui de raison de remettre en cause l'hypothèse retenue en matière de prix. L'on peut s'interroger, en revanche, c'est vrai, sur l'évolution de l'activité internationale en 1988. Mais il n'est pas possible de répondre dès à présent de manière sérieuse et quantifiée à cette question, pas plus aux Etats-Unis qu'en Europe.

M. François Loncle. Ne faites donc pas tant de discours !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Je n'exclus pas qu'une concertation internationale bien préparée et conduisant à des décisions de politique économique bien adaptées...

M. Henri Emmanuelli. C'est mal parti !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... permette de sauvegarder la croissance en Europe.

En l'état actuel des choses, la présentation du budget, parfaitement sincère, reste donc tout à fait d'actualité. Prenons deux exemples.

S'agissant tout d'abord des recettes fiscales; du fait du décalage entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, d'une part, et leur assiette, d'autre part, une moindre croissance n'affecterait pour l'essentiel en 1988 que la TVA : un dixième de point de croissance en moins n'aurait sur celle-ci qu'une incidence de 0,4 milliard de francs, à comparer à une masse globale de l'ordre de 1 000 milliards de francs.

Prenons ensuite les recettes de privatisation. Supposons - hypothèse d'école; que je prends pour hypothèse puisque certains l'évoquent, mais qui n'est pas la mienne, chacun s'en doute - qu'il n'y ait plus de recettes de privatisation d'ici la fin de 1988.

M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas seulement une hypothèse d'école !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. L'Etat se désendetterait moins et l'achèvement du redressement financier des entreprises publiques serait retardé, ce qui serait bien entendu regrettable, mais cela ne remettrait pas en cause l'équilibre budgétaire de 1988.

M. Christian Goux. Qui croyez-vous convaincre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Nous n'avons pas, en effet, confondu, comme d'autres pays lancés dans un programme de privatisations, les recettes normales de l'Etat et les recettes exceptionnelles issues des privatisations. Celles-ci sont exclusivement affectées au désendettement de l'Etat...

M. Christian Goux. C'est inexact !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... et à la recapitalisation des entreprises publiques, qui permet à ces dernières aussi de se désendetter. Seuls 3,2 milliards de dotations ont une contrepartie budgétaire, ce qui est faible à l'échelle d'un budget de 1 084 milliards.

M. Henri Emmanuelli. Il ne vous manque vraiment que l'orchestre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Mesdames, messieurs, la crise trouve sa source hors de France, comme chacun le sait à défaut de toujours le reconnaître publiquement. La politique menée par le Gouvernement...

M. François Loncle. L'accentue !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... fait l'objet d'appréciations unanimement favorables par toutes les organisations internationales. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Pierre Joxe. Du ridicule au pathétique !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Il nous faut donc trouver le moyen de répondre aux difficultés que nous traversons de la manière la plus appropriée.

M. François Loncle. Et l'idéalisme reaganien ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Comment y répondre ? Tout ne dépend pas du seul Gouvernement français, mais beaucoup dépend de lui.

M. Jean-Pierre Michel. Il est temps d'en changer !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Il est encore trop tôt, je l'ai déjà dit, pour apprécier exactement les conséquences qu'auront sur l'activité internationale les difficultés boursières et monétaires que nous vivons. La première chose à faire, c'est de sortir de ces difficultés et de les dominer. Ensuite, seulement, leurs effets pourront être appréciés avec exactitude.

En tout état de cause, nous devons tout d'abord maintenir fermement le cap, conserver les grandes orientations de notre politique économique et financière, politique qui a permis à notre économie de se renforcer et à nos entreprises de devenir plus compétitives et plus robustes.

M. Henri Emmanuelli. Voyons !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Que se serait-il passé si la crise nous avait atteint il y a quelques années ?

Loin de remettre en cause nos efforts, nous devons au contraire les accroître pour renforcer encore les entreprises en diminuant les déficits et les charges.

Nous devons aussi faire tout ce qui dépend de nous pour parvenir, par la concertation internationale, à la solution des problèmes que connaît l'économie mondiale.

Nous l'avons fait - je l'ai dit - en demandant que tous les pays se mettent en mesure de permettre aux ministres des finances des sept grands pays industrialisés de se réunir; nous l'avons fait en renforçant notre coopération monétaire avec la République fédérale d'Allemagne, et nous avons obtenu en cela des résultats.

Nous l'avons fait également en proposant publiquement un renforcement et un perfectionnement des accords du Louvre. Nous le faisons et nous le ferons en nous associant à toutes les mesures qui permettraient de ramener le calme sur le marché des changes et, partant, sur les marchés boursiers.

Nous sommes à un moment charnière : n'oublions pas que les malheurs du monde qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale viennent moins de la crise boursière de 1929 que des mesures nationalistes et protectionnistes qui ont été prises dans les années trente. Nous devons tout faire pour éviter le retour des mêmes erreurs, éviter le retour au protectionnisme, pour renforcer la coopération internationale en réduisant les déséquilibres entre les économies.

M. Maxime Gremetz. C'est Reichshoffen !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Lorsqu'ont été signés les accords du Louvre, il a été demandé à chacun des partenaires...

M. François Loncle. Reagan ne vous a pas écouté, comme d'habitude !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... de faire un certain nombre d'efforts dans les domaines financier, budgétaire et économique. Pour ce qui nous concerne, nous avons fait ce qui était attendu de nous et que nous avions promis.

Si une nouvelle réunion aboutissait à la conclusion que des efforts supplémentaires doivent être faits par les uns et les autres, nous saurions nous y joindre.

Le message est donc clair, mesdames, messieurs : nous devons maintenir le cap d'une politique économique qui a déjà produit de bons effets. Nous devons développer dans la mesure de nos moyens la coopération internationale. Nous devons nous tenir prêts à faire, nous aussi, des efforts dans le cadre de cette coopération, s'ils s'avéraient nécessaires.

M. Jean Joxe. Bien sûr !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. C'est ainsi que notre pays pourra faire face avec toutes ses capacités, et telle est l'action que nous devons poursuivre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Guy Ducoloné. Vous cassez la France. Vous la ruinez !

Rappel au règlement

M. Pierre Joxe. Rappel au règlement !

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, après avoir entendu la déclaration pathétique de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation devant sa majorité consternée (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), il nous paraîtrait normal que, à défaut d'un débat qui ne peut pas être organisé, puisque M. le ministre ne l'a pas voulu, à tout le moins M. le président de la commission des finances s'exprime. Nous pourrions ensuite, pendant la suspension de séance que je vous demande dès à présent pour réunir mon groupe, étudier les conséquences de ce que nous venons d'entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. M. le président de la commission des finances m'indique qu'il ne souhaite pas intervenir pour l'instant.

La suspension de séance est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures trente, est reprise à onze heures quarante.*)

M. le président. La séance est reprise.

Réunion de la commission des finances

M. le président. La parole est à M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, le président du groupe socialiste m'a demandé tout à l'heure si j'avais des commentaires à faire sur la déclaration du ministre d'Etat.

Plutôt que de fournir une réaction à chaud, il m'a semblé qu'il serait plus intéressant pour les membres de la commission d'entendre le ministre d'Etat, et ce le plus tôt possible.

Je viens de m'entretenir avec lui, ainsi qu'avec le rapporteur général.

Il a été convenu que le ministre d'Etat viendrait devant la commission mardi prochain après-midi, car, demain, l'Assemblée doit se prononcer sur l'ensemble du projet de loi de finances, et samedi, dimanche ou lundi, nous n'aurions, je pense, pas grand monde. La réunion aura lieu à seize ou dix-sept heures, suivant les possibilités du ministre d'Etat. Je ferai connaître l'heure dans la journée, après concertation avec le ministre.

Cela lui permettra de donner des informations plus complètes à la commission des finances et, en même temps, d'ouvrir un débat utile.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des Monnaies et médailles.

M. Jean Jarosz, rapporteur spécial. Pour ma part, je m'interroge également sur la nécessité d'ouvrir un débat à propos de la déclaration de M. le ministre et je me demande si la présente séance peut se poursuivre normalement.

Mesdames, messieurs, le projet de budget annexe des monnaies et médailles pour 1988 s'établit à 753 756 500 francs. Le total de ses ressources doit augmenter de 18,9 p. 100 en 1988, après avoir subi une baisse de 13,3 p. 100 en 1987.

Cet accroissement global est essentiellement dû aux perspectives de production des monnaies françaises, qui contribuent donc à l'équilibre du budget annexe. Cela doit lui procurer globalement une marge bénéficiaire d'environ 50 millions de francs en 1988.

La fabrication de la pièce de 100 francs doit être maintenue en 1988 au même niveau qu'en 1987 : cinq millions d'unités. Elle reste toutefois insuffisamment diffusée. Au 31 mai 1987, il y avait encore, pour 14,5 millions de pièces en circulation, 12,2 millions de pièces détenues par les comptoirs de la Banque de France.

Pour remédier à cette situation, deux types de mesures sont prévues en 1988, comme en 1987 : la frappe d'un grand nombre de pièces commémoratives, susceptibles d'accroître l'intérêt du public ; l'organisation de campagnes d'information prises en charge financièrement par le Trésor.

Le rapporteur ne conteste pas le principe de ces mesures. Il regrette toutefois que la politique de communication concernant la pièce de 100 francs ait été entièrement confiée à une agence de publicité privée. On voit mal comment un tel organisme pourrait s'acquitter de manière satisfaisante d'une tâche qui relève à l'évidence du service public.

La production de la pièce de 10 francs connaît une forte augmentation. Elle passe de 70 millions à 130 millions de pièces.

Après l'échec retentissant du lancement d'une nouvelle pièce de 10 francs en nickel, tenté à la fin de 1986, l'administration des monnaies et médailles a décidé de reprendre l'opération en 1987 avec un autre modèle. Son choix s'est porté cette fois sur une pièce bicolore. Le plan de frappe prévu pour 1988 porte sur 100 millions d'exemplaires de cette nouvelle pièce.

La nouvelle pièce bicolore de 10 francs sera mise en circulation en avril prochain et portera l'image du Génie de la Bastille afin de marquer le bicentenaire de la Révolution française.

Cette pièce, composée d'un cœur blanc en nickel et d'une couronne en alliage jaune, est destinée à remplacer l'actuelle pièce, qui date de 1974 et qui a plus d'un inconvénient.

L'an dernier en octobre, une nouvelle pièce en nickel avait été lancée, mais elle avait dû être rapidement retirée, en raison de l'hostilité du public. Pour beaucoup d'usagers, en particulier les personnes âgées, elle ressemblait beaucoup trop à la pièce de 50 centimes.

Il faut noter par ailleurs la mise en circulation de nouvelles pièces commémoratives.

En 1988, trois pièces verront le jour : une pièce de 100 francs symbolisant la Fraternité, après l'émission de la Liberté et de l'Egalité, une pièce de 10 francs également ancien modèle, célébrant le centenaire de la naissance de l'aviateur Roland Garros, ainsi qu'une pièce de 1 franc à l'effigie du général de Gaulle.

Cette pièce, qui marquera le trentième anniversaire de la création du nouveau franc, sera frappée à 50 millions d'exemplaires.

Si les perspectives de production apparaissent relativement satisfaisantes dans le domaine des monnaies françaises, il n'en va pas de même dans les autres secteurs d'activité.

Les recettes tirées de la fabrication des monnaies étrangères évoluent de manière très irrégulière. Une baisse de 23,7 p. 100 est attendue pour 1988. Des efforts accrus de prospection de nouveaux marchés devraient être consentis par l'administration. La commande de 100 millions de pièces récemment passée par l'Algérie montre que des débouchés intéressants peuvent être trouvés compte tenu du savoir-faire et de la technicité que possède la Monnaie de Paris.

Le produit de la vente des médailles reste à un niveau trop bas. Dans ce secteur, le taux d'utilisation du potentiel de production n'est que de 50 p. 100. Une politique commerciale plus soucieuse d'élargir la clientèle de l'Hôtel des monnaies devrait permettre d'enregistrer de meilleurs résultats.

Enfin, les ventes de monnaies de collection, semblent à présent régresser. Elles sont tombées de 90 millions de francs en 1986 à 78 millions de francs en 1987. Le résultat attendu pour 1988 n'est plus que de 67 millions de francs.

Les dépenses des services extérieurs et publicité doivent augmenter sensiblement en 1988 - 7,7 p. 100 - après avoir connu une progression de plus de 21 p. 100 en 1987.

L'accroissement de ces crédits est essentiellement dû à la poursuite des efforts de commercialisation et d'informatisation. L'augmentation notable de la dotation du chapitre dépenses informatiques, 44,7 p. 100, permettra notamment le remplacement de l'actuel ordinateur par un matériel de plus grande capacité. Les crédits demandés devraient, en outre, garantir un bon déroulement des opérations d'automatisation du budget. En matière de commercialisation, l'accent sera mis, en 1988, sur l'élargissement du marché de la médaille avec une représentation permanente de la Monnaie de Paris au Japon et la prospection du Moyen-Orient.

Le rapporteur ne peut qu'approuver ce travail de prospection. Il regrette cependant que le démarchage de la clientèle française ait été jugé moins prioritaire que la prospection de marchés lointains et aléatoires.

On peut également s'étonner que le budget de publicité financé à présent une politique dite « de communication » presque entièrement dirigée par une entreprise privée. Le rapporteur estime que l'administration des monnaies se devrait, au contraire, de jouer un rôle plus actif en ce domaine, dans le cadre de sa mission générale de service public.

Les dépenses de personnel constituent le poste où apparaissent les plus sévères restrictions budgétaires. L'augmentation attendue en 1987 n'est que de 1,1 p. 100. Celle de 1988 pourrait être de 2,1 p. 100, mais il est probable que, comme en 1987, les crédits inscrits au budget ne seront pas consommés en totalité. Cette stagnation de la masse salariale doit s'accompagner de la suppression de quatorze emplois d'ouvrier et de deux emplois de technicien. Quatre postes de titulaire technicien seront, en outre, transformés en emplois de contractuel. L'effectif budgétaire total de la Monnaie, qui était de 1 154 au 31 décembre 1984, doit ainsi tomber à 1 105 au 1^{er} janvier 1988.

En 1986, le total des recettes d'exploitation du budget annexe s'est élevé à 731 millions de francs, alors que les charges, hors dotations aux amortissements et provisions, s'établissaient à 659 millions de francs. Un excédent brut d'exploitation de 72 millions de francs, hors variations des stocks, est ainsi apparu.

Cet excédent n'a pas été utilisé pour favoriser au mieux le développement de la Monnaie : aucune atténuation n'a été apportée aux mesures d'austérité prises en matière de politique sociale et de l'emploi. Le montant des investissements n'a été que de 17 millions de francs alors qu'il atteignait 17,6 millions de francs, en 1985.

Pour 1988, le projet de budget envisage un excédent de 30 millions de francs dont 25 millions financeraient les immobilisations et 5 millions de francs seraient reversés au Trésor.

Les investissements prévus concerneraient essentiellement les opérations suivantes : l'aménagement du musée des monnaies et médailles ; l'équipement de la station de métro Pont-Neuf en vitrines permettant de mieux faire connaître les produits de la Monnaie ; l'équipement d'une structure de vente dans la galerie commerciale à construire sous la future pyramide du Louvre ; l'acquisition de certains matériels modernes, en particulier une machine à souder au laser.

Je ne peux que me féliciter de l'accroissement des crédits de paiement destinés aux investissements : 30,8 p. 100. Je dois cependant constater que les autorisations de programme ne suivent pas ce mouvement puisqu'elles n'augmentent que de 6,6 p. 100. Le Gouvernement ne semble donc pas s'orienter, comme il le devrait, vers un développement continu de l'investissement au cours des prochaines années.

Des besoins importants se font pourtant sentir en ce domaine tant à Pessac, où l'appel à des fournisseurs extérieurs est trop fréquent, qu'à Paris, où l'âge moyen des presses et balanciers est de seize ans.

Je conteste en outre le principe du prélèvement de 5 millions de francs au profit du Trésor. J'exprime la crainte que ce prélèvement ne soit accru dans les prochains budgets. Ce montant aurait pu être employé plus utilement pour répondre de manière plus positive aux nombreuses demandes des représentants du personnel concernant notamment l'intégration des 30 p. 100 d'allocations spécifiques pour le calcul de l'indemnité de départ en retraite, ou le classement en catégorie insalubre des agents travaillant dans l'atelier de fonderie de Pessac.

Classer quelqu'un en catégorie insalubre, après quinze ans d'insalubrité dans le bruit, la chaleur, les poussières, n'entraîne aucune dépense supplémentaire. En revanche, une telle

mesure permet au personnel concerné de partir en retraite à cinquante-cinq ans au lieu de soixante ans. Tout le monde est d'accord sur le principe mais cela ne se fait pas : pourquoi ? Il est urgent de prendre cette mesure pour cette catégorie de travailleurs à risque : allez-vous la prendre, monsieur le ministre ?

Ce prélèvement pourrait également être utilisé à l'amélioration de la carrière des ouvriers affectés à des emplois de bureau, au remboursement des frais supportés par le personnel à l'occasion d'actions de formation, au maintien des effectifs par un taux d'utilisation du potentiel de production à 100 p. 100 alors qu'il n'est actuellement que de 50 p. 100.

Aujourd'hui, l'effectif ayant un statut ouvrier est le suivant : 494 à Paris et 374 à Pessac. Or, de 1982 à 1986, il y a eu, sur l'ensemble des deux sites, perte de 80 postes budgétaires. De 1986 à 1997, il est prévu une nouvelle perte de 144 postes budgétaires, dont 44 dans le secteur exploitation. C'est pourquoi le personnel vous demande, monsieur le ministre, quel sera son avenir au quai Conti. C'est la raison pour laquelle il souhaite que l'excédent d'exploitation ne soit pas prélevé au profit du budget général, mais qu'il soit affecté à la satisfaction de ses revendications. Je trouve que cette démarche est juste et je vous demande, monsieur le ministre, d'y donner une suite favorable.

En conclusion, je vous ferai part des observations formulées par la commission des finances lorsque je lui ai présenté mon rapport sur ce budget. Des remarques ont été présentées sur la pièce de 10 francs et sur son évolution, sur la difficulté à utiliser la pièce de deux francs dans le circuit automatique professionnel, sur la situation propre du budget annexe des monnaies et médailles.

J'ai alors posé des questions que je vous pose à nouveau aujourd'hui, monsieur le ministre, et sur lesquelles j'attends une réponse précise. Ces questions ont pour origine la grande appréhension qu'ont les travailleurs du quai Conti pour leur avenir. Monsieur le ministre, quel est l'aveur de la monnaie française dans la perspective de l'Acte unique européen, en 1992 ? Y aura-t-il une monnaie unique et laquelle ? Que va devenir l'identité française de la monnaie, le sort de l'outil de travail du quai Conti, le sort de ses travailleurs ? Au moment où la tempête boursière et financière perturbe le paysage de notre pays, ce sont de grandes questions d'actualité, et il est essentiel d'y répondre.

Compte tenu de toutes ces observations, j'ai proposé le rejet de ce budget. Je n'ai pas été suivi. Donc, contre l'avis de son rapporteur, la commission des finances vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits pour 1988 du budget annexe des monnaies et médailles. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission de finances, de l'économie générale et du Bilan, pour le budget annexe de l'Imprimerie nationale.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'évolution rapide des techniques d'impression et de saisie, l'émergence de besoins nouveaux, l'exigence accrue de qualité et de commodité exprimée par des moyens très diversifiés ont conduit l'Imprimerie nationale à s'engager dans une phase délicate de transformation et d'adaptation.

Cette orientation, sous-tendue par une volonté d'équilibrer les comptes, n'est pas sans conséquence sur ces personnels hautement qualifiés qui n'ont jamais séparé leurs carrières professionnelles de leur attachement à des institutions enviables par de nombreuses nations étrangères.

L'Imprimerie nationale, à qui il appartient d'assurer l'impression de l'annuaire téléphonique, des passeports et des documents budgétaires, joue de surcroît un rôle irremplaçable de conservation du patrimoine. Elle réalisera également d'importants progrès de productivité en 1988.

Imputable à l'introduction de la T.V.A., la baisse de 3,7 p. 100 des recettes de l'Imprimerie nationale s'explique par la double hypothèse retenue pour le calcul de l'évaluation des recettes hors annuaire : une progression en volume de l'ordre de 1 p. 100 et une baisse des prix d'environ 2 p. 100.

Les impressions pour le compte des administrations continuent de représenter la quasi-totalité des recettes même si leur poids relatif enregistre un léger recul, passant à 95,4 p. 100 en 1988 contre 97,6 p. 100 en 1987.

Les recettes provenant de l'annuaire téléphonique sont estimées à 470 millions de francs hors taxe. La réalisation de l'annuaire téléphonique emploie 200 personnes en 1987. Cette année a également marqué un net renversement de tendance entre l'annuaire grand format et l'annuaire petit format, le public manifestant une désaffection certaine pour ce dernier. Ainsi, en 1987, plus de 10 millions d'annuaires petit format ont-ils été fabriqués contre plus de 13 en 1986. Parallèlement, le nombre des annuaires grand format est passé de 23 à 27 millions durant la même période. Cette tendance devrait se confirmer en 1988.

Le ministère des P et T est toujours le premier client de l'Imprimerie nationale avec une prévision de travaux de 672 millions de francs, dont 470 pour l'annuaire. L'importance des annuaires, 70 p. 100 de l'activité de Douai, est telle que je souhaite qu'en aucun cas ne soit remise en cause cette activité, comme la rumeur en a couru pendant un certain temps.

Vient ensuite le ministère des finances avec 636 millions de francs de commandes. L'Imprimerie nationale est notamment chargée de l'impression du projet de loi de finances, ce qui représente 40 millions de pages imprimées pour le présent projet.

Il est intéressant de relever que le prix moyen du « mille de pages imprimées » a fortement baissé, passant de 690 francs à 465 francs entre 1985 et 1986. Cette réduction des coûts est essentiellement due à l'envoi, par le ministère du budget, de bandes magnétiques exploitées en photocomposition.

La part des activités éditoriales dans les recettes globales reste mineure, mais continue de croître en passant de 9 millions en 1987 à 11 millions en 1988.

Il est regrettable que la très haute qualité de cette édition ne soit pas entièrement connue du public, et même de nous autres, mes chers collègues. Aussi me suis-je permis, en tant que rapporteur spécial, d'adresser aux présidents des différentes commissions et des groupes d'amitié, un courrier leur demandant de prendre en compte l'existence de ces très beaux ouvrages lorsque nous sommes conduits à offrir certains cadeaux à des délégations étrangères, ou lorsque nous nous rendons dans des pays amis à l'occasion de missions officielles. J'espère que cette modeste initiative portera ses fruits. J'ai entre les mains le catalogue de l'Imprimerie nationale, et je suis persuadé que la plupart d'entre nous découvrirait avec étonnement non seulement la qualité des produits, mais également leur diversité puisque cela va de l'inventaire cantonal des monuments et des richesses artistiques de la France, avec d'excellentes monographies, à des collections de grande qualité concernant, entre autres, les lettres françaises ou l'histoire.

M. Jean Jarosz, rapporteur spécial. C'est vrai aussi pour les monnaies et médailles !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Vous avez raison, mon cher collègue.

S'agissant des dépenses, leur montant global est de 1,6 milliard de francs puisque le budget est en équilibre. Les postes principaux étant représentés par les achats - 60 p. 100 des dépenses - et les charges de personnel pour un peu plus de 25 p. 100 des dépenses.

En ce qui concerne les achats, le poste accuse une baisse, passant de 1 090 millions de francs à 1 004 millions de francs, en raison d'une baisse minimale des prix des papiers ainsi que des gains de productivité.

Pour ce qui est de la sous-traitance, la part des travaux sous-traités par l'Imprimerie nationale a légèrement diminué en 1987, passant de 29,77 p. 100 de son chiffre d'affaires en 1986 à 27,23 p. 100 en 1987.

Pour 1988, la part des travaux de sous-traitance devrait rester stable, à hauteur de 467,5 millions de francs, soit une réduction d'environ 1 p. 100 par rapport à 1987. Je tiens à souligner la nécessité de limiter la sous-traitance. En effet, il serait anormal que les plans sociaux aient pour résultat d'augmenter sensiblement le recours à la sous-traitance. Il conviendrait, parallèlement d'ailleurs, d'offrir aux entreprises sous-traitantes un minimum de garanties, sous la forme par exemple d'une programmation triennale qui tienne compte des investissements réalisés par ces entreprises pour telle ou telle nature de travaux.

Pour ce qui concerne les imprimeries administratives intégrées - il s'agit d'un vieux débat qui revient chaque année - il ne nous semble pas que la commission *ad hoc* chargée depuis 1979 d'apprécier l'évolution et l'importance de ces pratiques ait véritablement les moyens de proposer et surtout d'imposer des solutions. Ses enquêtes se heurtent d'ailleurs à d'importantes réticences de la part de certaines administrations. Aussi, monsieur le ministre, souhaiterais-je qu'une réflexion soit conduite sur ce sujet. Si, depuis 1979, cette commission n'a pu faire que peu de choses doit-elle être maintenue ? Si, au contraire, on estime qu'elle doit poursuivre ses efforts, ne faut-il pas la doter de moyens supplémentaires ?

Les charges de personnel, elles, s'élèvent à 422 millions de francs pour 1988, soit une baisse de 5,1 p. 100 par rapport à 1987, laquelle est essentiellement imputable à la réduction des effectifs.

Les rémunérations de personnel, quant à elles, évoluent en fonction des règles générales de la fonction publique.

La mise en place d'un matériel de plus en plus performant et la forte augmentation de la productivité liée à ces changements conduisent incontestablement à une baisse des effectifs. Des mesures d'aide aux départs volontaires se sont révélées nécessaires en 1987. Un mécanisme de préretraite au bénéfice des agents âgés de cinquante-cinq à soixante ans a notamment été mis en place. Quatre-vingt-sept départs sont intervenus ou interviendront dans ce cadre. Il est prévu au total de supprimer 150 emplois d'ouvriers par des départs négociés en préretraite ou des départs volontaires. L'Imprimerie nationale poursuit par ailleurs son programme de reconversion des agents en poste dans des secteurs souffrant d'un certain sureffectif.

Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de problèmes continuent de se poser notamment dans l'établissement de Douai.

Conscient de l'acuité de ces questions, j'ai interrogé le ministre chargé du budget, en particulier sur la possibilité de proroger le plan social appliqué à Douai et d'en étendre le bénéfice aux anciens mineurs silicosés ainsi que sur les difficultés engendrées par l'application de l'actuel arrêté de mensuralisation.

En réponse, le ministre a notamment indiqué que « s'agissant du plan social, ses modalités ont été présentées et discutées avec les organisations syndicales à Douai le 21 décembre 1986 et le 9 février 1987. Au cours de ces entretiens, il a été précisé que les anciens mineurs affiliés au régime de retraite des mines pouvaient bénéficier des aides au départ immédiat. Les organisations syndicales souhaitent pour leur part que les mesures en faveur des retraits et préretraitables soient étendues aux anciens mineurs ayant maintenu leur affiliation à la caisse autonome nationale du régime de retraite des mineurs.

« Sur le plan juridique, il n'était pas possible de verser une bonification d'ancienneté à des agents cotisant à un autre régime de retraite. De même, le décret instituant le régime de pré-retraite à cinquante-cinq ans n'autorisait pas les mineurs à bénéficier de ces dispositions dès l'âge de cinquante ans.

« L'ensemble de ces mesures visant à résorber le sureffectif ont été mises en place jusqu'au 31 juillet 1987. Elles ont favorisé le départ d'un nombre suffisant d'ouvriers et il n'est pas envisagé de proroger ce dispositif. »

En ce qui concerne les arrêtés de mensuralisation du 2 mai 1982, le ministre précise qu'ils « avaient essentiellement pour objectif d'améliorer la situation de l'ensemble des emplois à l'imprimerie nationale tout en conservant l'intégrité des avantages liés aux conventions collectives des arts graphiques. Cela s'est traduit par la suppression des salaires aux pièces, par la création de la notion de classement dans un emploi avec les classifications des conventions collectives... Sur le plan social, un certain nombre d'améliorations ont concerné la couverture sociale : meilleure indemnisation en cas de maladie, suppression des délais de carence, autorisations d'absence accordées aux ouvrières pour soigner un enfant malade. Ces dernières dispositions vont plus loin que celles des conventions collectives et constituent donc un avantage spécifique des ouvriers de l'établissement d'Etat.

« Les organisations syndicales souhaitent pour leur part l'extension des avantages hors convention collective ; il paraît difficile de cumuler ces avantages avec les dispositifs des conventions collectives des arts graphiques. Il en résulterait

- paraît-il - une distorsion des coûts de l'imprimerie nationale face aux imprimeries privées, au détriment de sa compétitivité et de son avenir. »

Ces réponses, quoique détaillées, m'ont paru excessivement restrictives et j'en ai fait part à la commission des finances.

Je terminerai en disant quelques mots des dépenses d'investissement.

Les autorisations de programme passent de 70 à 85 millions de francs. Les crédits de paiement augmentent, eux, de 49,8 p. 100 pour atteindre 110 millions de francs.

Comme pour les années précédentes, les investissements tendront à permettre l'adaptation de l'Imprimerie nationale à l'évolution constante des techniques ainsi qu'à augmenter sa productivité.

En 1986 et 1987, les investissements ont porté en priorité sur la filière offset. Par ailleurs, de nombreux équipements informatiques vont être mis en service à la fin de cette année.

En 1988, les investissements seront orientés vers la photocomposition, la préparation offset et le façonnage.

En ce qui concerne Douai, l'opération la plus importante se voit concrétisée par la livraison en juillet 1987 d'une rotative destinée à l'impression des notices en quatre couleurs des annuaires téléphoniques.

La commission des finances, à la demande de son rapporteur, a adopté le projet de budget à l'unanimité et recommande donc son adoption à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. le ministre chargé du budget. Mesdames et messieurs les députés, je tiens tout d'abord à remercier M. Jarosz et M. Vivien de l'analyse de ces deux projets de budget à laquelle ils ont procédé. Toutefois, je ne partage pas en tous points les conclusions auxquelles ils sont arrivés - je pense notamment aux remarques de M. Jarosz à propos du projet du budget des Monnaies et médailles.

Permettez-moi de souligner quelques caractéristiques de ces deux projets de budget.

S'agissant du budget des monnaies et médailles, je voudrais souligner le grand dynamisme dont fait preuve cette administration et son haut niveau d'activité. Ce dynamisme et ce haut niveau d'activité expliquent l'innovation significative que vous avez vu apparaître dans ce projet de budget, à savoir la prévision d'un excédent non affecté de 5 millions de francs et dont le montant sera reversé au budget général.

Votre rapporteur a contesté le principe de ce prélèvement. Je ne peux naturellement pas le suivre dans cette voie. Il me semble au contraire tout à fait naturel que la Monnaie, qui est une entreprise industrielle et commerciale de l'Etat, puisse participer, même modestement, au financement du budget général. C'est grâce à un programme de frappe extrêmement important et à la stabilisation à un bon niveau des recettes du secteur concurrentiel que ce résultat excédentaire devrait pouvoir être atteint au cours du prochain exercice budgétaire.

Le programme de frappe pour 1988 progresse, en effet, en valeur, de 6,92 p. 100.

Je relèverai ses deux principales caractéristiques :

D'abord, il est prévu la frappe d'une nouvelle pièce de 10 francs destinée à remplacer progressivement l'actuelle pièce dite « France industrielle ». Le ministre d'Etat a confié à une commission d'étude présidée par M. Lucien Neuwirth, sénateur de la Loire, la mission de proposer les caractéristiques de cette nouvelle pièce, de manière à éviter les quelques inconvénients de la procédure antérieure. La commission, qui faisait une large place aux représentants des usagers, notamment à ceux des consommateurs, des commerçants et des personnes âgées, s'est orientée vers une pièce bicolore.

Nous avons fait procéder à un sondage dont les résultats ont fait apparaître que 73 p. 100 des personnes interrogées identifiaient parfaitement la nouvelle pièce. La pièce, qui sera mise en circulation, nous l'espérons, dès le mois d'avril 1988, sera donc composée d'un cœur de nickel et d'une couronne d'alliage jaune. Vous savez que sa gravure aura pour thème le Génie de la Bastille, ce qui est une manifestation parmi d'autres de l'approche du bicentenaire de la Révolution française.

La seconde caractéristique du programme de frappe est qu'il comportera trois pièces commémoratives, puisqu'aux traditionnelles pièces de 100 francs et de 10 francs s'ajoutera, en 1988, la pièce de un franc, commémorant le trentième anniversaire de la création du nouveau franc et reproduisant l'effigie du général de Gaulle.

Ce programme devrait permettre de stabiliser à un niveau élevé les ventes de pièces de collection la prévision est de 67 millions de francs - après la performance exceptionnelle de 1986, due pour l'essentiel au succès aux Etats-Unis de la pièce représentant la statue de la Liberté.

S'agissant des médailles, dont il est prévu que la vente atteigne 87 millions de francs, j'indique à M. le rapporteur que la Monnaie fait preuve d'un grand dynamisme. Plusieurs initiatives devraient se révéler payantes à terme, en particulier nos implantations commerciales à l'étranger, notamment au Japon et aux Etats-Unis, et dans les grands magasins français. Autre innovation : pour la première fois cette année ont été organisées des ventes aux enchères de médailles de collection, afin de toucher un nouveau public.

Dans ce secteur comme dans celui des monnaies étrangères, l'administration de la Monnaie se heurte à une vive concurrence à laquelle elle répond à la fois par la maîtrise de ses coûts de production et par le maintien de la qualité de ses produits.

J'en arrive maintenant aux dépenses, à propos desquelles je ferai ressortir plusieurs points.

Les moyens nécessaires ont été prévus pour accompagner les efforts de développement. C'est ainsi que les crédits pour frais de publicité, frais de déplacement, frêts et transports sont en augmentation respectivement de 15,1 p. 100, 9,8 p. 100 et 37 p. 100.

S'agissant des effectifs, les suppressions d'emplois ont été fixées à un niveau correspondant aux directives du Gouvernement, soit seize emplois.

Dans le même souci d'améliorer la productivité, le budget de l'informatique augmente de près de 45 p. 100.

Enfin, les crédits d'investissement ont été accrus - vous l'avez d'ailleurs souligné, monsieur Jarosz - de 6,6 p. 100 en autorisations de programme et de près de 31 p. 100 en crédits de paiement, afin de permettre l'ouverture d'un point de vente au sous-sol du Grand Louvre et d'acquérir des équipements industriels, notamment une machine à patiner, ainsi que les presses nécessaires à la fabrication des pièces de 10 francs bicolores.

L'accent sera également mis sur l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, ainsi que sur la formation professionnelle.

Enfin, en 1988, le futur Musée des monnaies et médailles sera ouvert au public, dans l'enceinte de l'Hôtel du quai Conti, et permettra de faire connaître et de valoriser un patrimoine de toute première importance.

Le budget qui vous est soumis s'inscrit dans une évolution à moyen terme de la Monnaie qui, après avoir assaini sa gestion, doit maintenant mener une véritable politique de prospection et de commercialisation tout en préservant les traditions qui font d'elle une institution de prestige.

Vous m'avez interrogé, monsieur Jarosz, sur la monnaie unique européenne. Ce débat dépasse, et de très loin, celui de l'examen du budget de la Monnaie. Je ne crois pas m'engager beaucoup en vous assurant que, d'ici à 1992, l'avenir de cette grande administration qu'est la monnaie française est en toute hypothèse assuré.

M. Jean Jarosz, rapporteur spécial. Vous n'avez pas répondu à ma question, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé du budget. Je voudrais maintenant présenter rapidement le budget annexe de l'Imprimerie nationale.

Je veux d'abord remercier la commission et son rapporteur spécial pour la qualité et l'objectivité de leur travail.

Le budget de l'Imprimerie nationale est en légère diminution en raison de deux phénomènes.

Premièrement, une réfaction fiscale de 50 millions de francs due à l'assujettissement partiel de l'établissement d'Etat à la T.V.A. à partir du 1^{er} novembre 1987 pour la confection des annuaires. Cet assujettissement d'Etat est la conséquence logique de celui de la direction générale des télécommunications qui couvre l'ensemble de ses activités, y compris la réalisation de l'annuaire. Ainsi, le recours aux ser-

vices de l'imprimerie nationale se fera dans des conditions économiquement équivalentes à celles que connaissent les imprimeries du secteur privé.

Deuxièmement, une diminution du chiffre d'affaires de 15 millions de francs, soit environ 1 p. 100, provenant d'une baisse des prix en francs courants des prestations de l'imprimerie nationale grâce aux économies de gestion recherchées par l'entreprise, qui sont répercutées sur les clients.

Ces économies ont essentiellement deux causes.

Les achats de papier, qui représentent environ 30 p. 100 des dépenses de l'imprimerie nationale, vont baisser de 8 p. 100 par rapport à 1987, grâce à l'obtention de prix moins élevés et à de moindres rebuts.

Les dépenses de personnel, du fait du plan que vous avez évoqué, monsieur Alain Vivien, diminuent quant à elles de 5 p. 100 à la suite d'une réduction d'effectif de 210 personnes provenant de préretraites et de départs volontaires.

Le budget pour 1988 reflète donc les efforts de l'imprimerie nationale pour être plus compétitive et baisser ses prix tout en assurant une croissance en volume de son activité de 1 à 2 p. 100. Cette compétitivité est obtenue par une politique résolue d'investissement, tant en ce qui concerne l'investissement immatériel qu'est la formation, dont les dépenses augmentent de plus de 25 p. 100, que les équipements. Ainsi, les crédits d'investissement *stricto sensu* croissent de 20 p. 100 et atteignent 85 millions de francs, contre 70 millions en 1987. Ces montants placent l'imprimerie nationale dans le peloton de tête de sa profession.

Si l'établissement se met en mesure de répondre aux défis de l'avenir par des efforts de productivité et d'innovation technique, en offrant des produits nouveaux à ses clients - comme la quadrichromie dans l'annuaire et dans un nombre croissant d'imprimés administratifs, ou la mise en page interactive - il demeure fidèle aux plus hautes traditions héritées des imprimeurs du roi. La fin de l'année 1987 verra ainsi la publication, dans les collections de l'inventaire - où André Malraux voyait une « nouvelle aventure de l'esprit » - d'un ouvrage passant en revue plus de 3 000 pièces de notre mobilier domestique et enrichi de 4 000 illustrations.

En outre, avec la parution prochaine des Contes de Perrault, dans une édition composée à la main et illustrée par Roland Topor, l'imprimerie nationale marque sa volonté d'allier les techniques les plus prestigieuses et l'art contemporain. Je ne saurais trop souscrire, sur ce point, à ce que vous avez dit, monsieur le rapporteur spécial. Il y a là une richesse trop souvent méconnue, y compris des parlementaires et des administrations. Un effort de diffusion de ces produits d'excellente qualité mérite d'être fait au cours des prochains mois. Je souhaite que ce développement se poursuive et que l'imprimerie nationale continue d'aller la rechercher de l'efficacité et celle de la qualité. C'est la raison pour laquelle je vous demande, comme votre commission, d'approuver son budget, ce dont je vous remercie à l'avance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le président, messieurs les membres du Gouvernement, après l'intervention, non prévue, de M. le ministre d'Etat, nous avons le sentiment d'un débat quelque peu irréal. Non que les rapports de mes amis MM. Jarosz et Vivien ne soient pas intéressants, non que la publication des Contes de Perrault illustrés par Topor ne soit pas une excellente chose, mais parce que nous avons vraiment l'impression que le décor d'ensemble a changé.

Nous mesurons, monsieur le ministre chargé du budget, la gravité de la situation. Nous savons quelles peuvent en être les conséquences sur la croissance, l'aggravation du chômage et les difficultés à vivre. Il n'est pas dans nos habitudes de faire de la politique sur les difficultés de notre pays, mais nous n'avons pas pour autant l'intention de gommer vos propres responsabilités.

J'aimerais connaître les réactions qui vont suivre l'intervention de M. Balladur. On ne peut que se féliciter de la décision de M. d'Ornano de réunir la commission des finances, pour auditionner le ministre d'Etat.

Mais nous pouvons faire quelques remarques. Nous n'avons jamais nié les causes structurelles de ces difficultés. Nous avons même en plusieurs occasions - en particulier en commission avant les vacances - attiré l'attention de M. le ministre d'Etat sur les risques qu'il y avait à mener tambour

battant un programme énorme de privatisations alors que la situation était pour le moins aléatoire. Risque de fragilisation de la Bourse et de ceux qui souscriraient les actions, mais aussi risque d'ensemble. Nous avons souvent insisté sur ces difficultés.

Les données qui ont fondé le budget de 1988 sont en train de changer totalement, qu'il s'agisse de la croissance, de l'inflation, de la consommation ou de l'épargne des ménages.

M. le ministre d'Etat a insisté sur la nécessité de réduire les incertitudes. Mais il faut d'abord ne pas les nier et admettre qu'un débat d'engage sur ce point devant la représentation nationale.

Nous avons l'impression de débattre d'un budget qui est déjà obsolète avant que d'être voté !

M. le ministre d'Etat nous exhorte à la lucidité. Soyons lucides, en effet, mais soyons-le jusqu'au bout. Il dit que la baisse du dollar peut avoir des effets négatifs sur l'ensemble des données économiques internationales. Oui, mais aussi sur l'économie française. Poussons jusqu'au bout la lucidité. Il peut y avoir un risque de découragement pour notre pays si l'on nie que les causes structurelles de la situation sont acceptables d'avoir des conséquences sur l'ensemble de l'économie. Ce n'est pas ainsi que l'on mobilise un pays.

Par ailleurs, selon l'A.F.P., M. le ministre d'Etat a indiqué ce matin que la privatisation de l'U.A.P. était remise à plus tard, qu'elle n'aurait en tout état de cause pas lieu avant la fin de l'année et qu'on ferait le point de la situation au début de 1988.

C'est une information extrêmement importante et je m'étonne que le ministre d'Etat n'ait pas donné la primauté de cette décision à la représentation nationale alors que son discours était pourtant long. Peut-être devenez-vous enfin raisonnables ! Peut-être avez-vous entendu ce que nous disons depuis plusieurs mois. Mais il aurait été honnête, courtois et conforme à la clarté républicaine de l'annoncer devant l'Assemblée nationale.

Les difficultés internationales sont réelles. Nous les avons connues, nous les avons décrites, nous les mesurons, qu'il s'agisse du déficit des balances aux Etats-Unis, des mouvements erratiques des monnaies ou du manque de volonté politique de l'ensemble de l'Europe. Nous croyons qu'il faut véritablement un sursaut international des grandes puissances pour y faire face, faute de quoi la situation risquerait de devenir dramatique.

Mais si ces difficultés sont bien réelles, cela n'efface pas pour autant vos propres responsabilités et les effets d'une politique qui aggrave ces difficultés au lieu de les amoindrir.

J'ai tenu, au nom du groupe socialiste, à réagir aux déclarations faites par M. Balladur, ce qui me conduit à ne faire que quelques brèves remarques sur le budget que nous examinons ce matin.

Le ministère de l'économie et des finances compte plus de 180 000 agents et, pèse souvent beaucoup trop sur la définition d'ensemble de la politique de la fonction publique. J'ai au demeurant noté que M. Auberger voulait donner beaucoup plus de responsabilités aux directions du personnel des différents ministères. J'ajoute que ces directions devraient être coordonnées et rattachées fonctionnellement au ministère de la fonction publique mais je crains bien que le ministère du budget ne me suive pas sur ce point.

M. Balladur a parlé du problème des salaires. Vous avez pris une décision importante, que vous avez fait connaître récemment, après le débat sur la fonction publique. Il faut reconnaître que le Gouvernement fait un pas. Sous la pression des organisations syndicales et devant le mécontentement des fonctionnaires, il a dû ajuster sa politique. Mais aucun des problèmes n'est véritablement réglé et cette décision, j'en suis sûr, ne corrigera pas la forte diminution du pouvoir d'achat, en particulier pour les petits fonctionnaires et les retraités.

En tout état de cause, l'ensemble de votre politique salariale est à revoir.

Si l'on se fonde sur vos données, la masse salariale augmentera en 1988 entre 2,78 et 3,11 p. 100, c'est-à-dire plus que la progression moyenne des prix - 2,5 p. 100 - retenue par le budget. Cela montre bien l'absurdité de votre politique salariale !

Puisque vous êtes en train de faire des révisions déchantées, dans la mesure où l'inflation est maîtrisée, mieux vaudrait en revenir à la définition Toutée de la masse salariale.

Je vous donne un conseil : mieux vaudrait, pour le budget de 1988, repartir sur la base de l'accord que le Gouvernement socialiste avait signé avec l'ensemble des organisations syndicales, tout au moins avec la majorité d'entre elles, en 1985. Cela vous donnerait une marge de 1,2 p. 100 qui vous permettrait de faire des propositions.

En ce qui concerne la diminution des effectifs, il est vrai que vous devez vous appliquer à vous-même la politique que le budget impose aux autres départements ministériels...

M. le président. Mon cher collègue, je vous invite à conclure.

M. Jean Le Garrec. Je termine, monsieur le président.

... mais la réduction de 2 500 emplois en 1988 s'ajoute à la diminution un peu plus importante qui a eu lieu en 1987. En fait, vous confondez productivité et efficacité. Vous raisonnez uniquement en termes de productivité, c'est-à-dire on fonction du traitement de masse des documents administratifs. Vous ne prenez pas en compte les autres données de l'efficacité : relations avec les usagers, conditions de travail, accroissement de la rapidité.

Vous feriez mieux de lire ce que M. Lamassoure a écrit sur ce sujet. Il est allé voir en Angleterre ce qui se passait et il en est revenu extrêmement inquiet, soulignant que la politique menée par Mme Thatcher avait « totalement tétanisé l'administration britannique ». Je crains bien, monsieur le ministre, que l'administration française ne soit en train de se tétaniser.

J'en viens enfin à l'opération de Bercy.

M. le président. Veuillez conclure.

M. Jean Le Garrec. Je termine, monsieur le président, mais reconnaissez que nos travaux ont été un peu perturbés par l'intervention de M. Balladur. Le moins que l'on puisse faire était tout de même de lui répondre !

A propos de l'opération de Bercy, le rapporteur spécial écrit assez joliment que c'est « la fin des incertitudes ». J'aurais préféré qu'il dise que c'était la reconnaissance d'un caprice, car cela aurait été beaucoup plus juste.

De quoi s'agissait-il ? De mener une grande opération immobilière, avec l'approbation du maire de Paris qui, je crois, est devenu depuis Premier ministre. Cette opération a deux objectifs : dégager le Grand Louvre, projet culturel majeur, et rassembler dans un seul lieu, dans un souci de cohérence, d'organisation et d'efficacité, les administrations financières, tout en menant à bien un projet technologique extrêmement important...

M. le président. Concluez vraiment, monsieur Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Je conclus.

... le projet Scribe, projet de traitement informatique et bureautique de l'information et de diffusion de celle-ci qui aurait fait du ministère une véritable vitrine.

Le seul fait de laisser au Louvre 1 200 fonctionnaires remet en cause l'unicité du projet de Bercy et va peut-être vous conduire à réunir le Louvre à Bercy par le câble afin de relier la tête et le corps de l'administration des finances.

Je crois que c'est un caprice, monsieur le ministre, qui coûtera cher aux contribuables. Surtout, il remettra en question, pour une part, la qualité du projet d'ensemble de Bercy. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. Maxime Grometz. Encore ! Qu'il laisse un peu parler les députés !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le député, le Gouvernement peut intervenir quand il le souhaite, avec l'autorisation du président !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Je voulais simplement dire à M. Le Garrec que nous n'avons pas entendu le même discours, ce qui ne surprendra d'ailleurs personne.

Je n'ai pas entendu M. Balladur parler de « révision déclinante » de la politique gouvernementale : je l'ai entendu dire exactement le contraire ! Que l'on n'exploite donc pas ses propos pour créer des malentendus !

A l'heure actuelle, il n'y a aucune raison objective pour affirmer, comme M. Le Garrec, que le budget pour 1988 ne correspond pas à la réalité. *(« Si / si ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)* Les conditions d'exécution de la loi de finances pour 1987 le prouvent, la situation économique n'a jamais été en France en passe de s'améliorer autant qu'aujourd'hui, et la dernière note de conjoncture de l'INSEE le confirme. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Madame Cresson, lisez-la donc ! Qu'il s'agisse de la croissance, de la consommation, de l'investissement ou des prix, l'INSEE, auquel vous vous référez si souvent lorsque ses notes sont pessimistes ou alarmistes, dit très clairement que les résultats de l'année 1987 seront bien meilleurs que prévu.

J'ajoute qu'aujourd'hui, personne, pas plus M. Le Garrec que moi-même - je le reconnais bien volontiers -, n'est capable de déterminer quels seront les effets réels de la tourmente boursière dans laquelle nous nous trouvons.

Quand en sortirons-nous ? Pour combien ? Comment ? Personne ne le sait !

Par conséquent, vouloir changer de politique budgétaire serait tout à fait prématuré. D'ailleurs, qu'est-ce que cela signifierait ? On nous donne des conseils, on nous annonce des révisions, mais le contenu de toutes ces propositions brille par son absence ! S'agit-il de relever le déficit budgétaire ? S'agit-il d'augmenter le prélèvement fiscal ? Faut-il revoir le montant des dépenses et, si oui, dans quel esprit, où, et pour combien ?

Il ne suffit pas d'affirmer que ce budget est compromis par la réalité - ce qui n'est d'ailleurs pas vrai - pour avoir un discours budgétaire crédible. Le vôtre, monsieur Le Garrec ne l'est pas !

Vous avez, en outre, mis en cause la courtoisie de M. Balladur, sous prétexte qu'il n'a pas reparlé ici de la privatisation de l'U.A.P. Je l'ai entendu dire, à cette même tribune, que cette privatisation n'interviendrait pas tant que les marchés boursiers n'auraient pas retrouvé un certain équilibre. Nous sommes aujourd'hui le 12 novembre et il apparaît tout à fait évident que cette privatisation n'interviendra pas dans les semaines qui viennent. M. Balladur n'a rien dit de plus ni de moins à la presse ce matin.

M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas exact !

M. le ministre chargé du budget. Vous lui faites donc, convenez-en, un procès qui n'est pas justifié. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Charles de Chambrun.

M. Charles de Chambrun. Mon intervention s'adressera à M. le ministre chargé du commerce extérieur.

Je constate une fois de plus que nous débattons entre nous de problèmes macro-économiques, alors que le commerce extérieur est souvent une succession de grandes et de petites mesures qui sont importantes.

Monsieur le ministre, les fonctions que vous assumez dans ce gouvernement mettent en exergue le fait que votre poste a toujours été hautement personnalisé par qui l'occupe.

Pour certains de vos prédécesseurs, il s'agissait de concevoir une politique d'expansion économique à l'étranger et, pour d'autres, de constater qu'ils n'étaient que l'embouchure de toute une série de phénomènes qu'ils ne pouvaient pas contrôler puisque, pour beaucoup de nos Dominicains de la rue de Rivoli, de bonnes mesures macro-économiques suffisent pour tout régler. Ils oublient au passage qu'un bon acte commercial est en général plus payant qu'un mauvais. Pour le ministre qui vous précéda, il s'agissait d'établir les bases d'un nouvel organigramme, que le Gouvernement actuel n'a pas voulu reconduire.

Il est bien évident que nous ne vous attribuons pas la responsabilité des soldes dramatiquement déficitaires de notre commerce extérieur. Le rapporteur spécial du budget du commerce extérieur, M. Germon, les souligne et, étant de sensibilité socialiste, il attribue à l'orientation libérale du Gouvernement une grande part de la responsabilité de la situation actuelle.

Sur ce point, j'aimerais connaître votre propre opinion car le fait que la balance énergétique se soit améliorée de quelque 90 milliards rend encore plus atterrante la permanence de notre déficit, vu son importance.

En fait, ce qui m'apparaît préoccupant, c'est que ne se dégagent pas de votre action les axes d'une politique commerciale. Pourtant, il est grand temps que nous en établissons une si nous voulons affronter avec quelques chances de succès le XXI^e siècle.

Si nous regardons dans le domaine de nos exportations traditionnelles, à savoir celles qui sont représentées par le comité Colbert et « apparentés », le moins que l'on puisse dire c'est que les industriels semblent regretter votre prédécesseur.

Nos ventes de biens d'équipement sont en chute libre et semblent en tout cas être l'objet de négociations où votre participation n'est guère soulignée.

En effet, y a-t-il pour nos ventes de biens d'équipement une politique autre que celle, stricte, découlant de l'attribution de crédits « exports » ? En d'autres termes, pourrions-nous vendre de manière compétitive des biens d'équipement sur le marché international ?

A voir le triste état dans lequel se trouve notre industrie de machines-outils, alors que les gouvernements précédents lui ont déjà injecté plus de 5 milliards de francs, on peut en douter.

Et s'il faut absolument attribuer des crédits tout à fait spéciaux pour vendre ces biens, quels sont vos critères d'appréciation et de choix ? Malheureusement, ces ventes me semblent s'orienter bien souvent vers des pays totalement insolubles : vendre des métros à Mexico ou au Caire, c'est prendre des risques financiers pratiquement inavouables. S'agit-il de crédits attribués « au coup par coup du fait du prince », ou de crédits octroyés dans le cadre d'une stratégie mûrement réfléchie ?

Sur le plan de vos services, on pourrait penser que vous voudriez réaménager, en fonction de situations mises à jour, le réseau de nos attachés commerciaux. Est-il bien nécessaire que le poste de Londres emploie une centaine de personnes alors que l'intégration progressive du Marché commun appelle à rendre les actes commerciaux entre la Grande-Bretagne et la France conformes aux aspects normatifs d'un marché intérieur prévu d'ailleurs pour être complété sur l'ensemble du Marché commun pour 1992 ? Cela pose a fortiori le problème pour l'ensemble de nos délégations commerciales dans les pays européens du Marché commun.

Ne croyez-vous pas que, dans ce domaine, il faudrait établir une gestion pragmatique certainement plus économique que le système actuel ? La multiplication de nos services commerciaux aux Etats-Unis est-elle bien nécessaire ? Que fait le poste de Houston, par exemple, ou celui de Chicago ? Combien de fonctionnaires sont-ils employés aux Etats-Unis ? Surtout, avez-vous été à même d'évaluer le chiffre d'affaires effectif résultant de leur présence là-bas ? Pourquoi faut-il avoir plus de fonctionnaires dans les pays où la vie est agréable qu'il n'y en a dans les pays où la nature des choses impose, pour commercer avec eux, des relations bilatérales et des accords commerciaux cadres ?

J'ai le sentiment que les études de prospectives n'existent plus au quai Branly. Or, sans celles-ci, il n'y a pas de stratégie commerciale pensable.

Qui suit actuellement les dossiers chez vous ? Je vous avais, l'année dernière, adressé un dossier, en tant que président du groupe d'amitié France-Bhoutan, lequel concernait directement ce pays. Votre cabinet ne l'a même pas étudié. La visite du ministre de l'économie du Bhoutan, M. Om Pradham, n'a intéressé aucun de vos collaborateurs. J'ai dû *in extremis* saisir le ministre d'Etat, votre ministre de tutelle, qui le fit recevoir par son directeur de cabinet, M. Triohet, à présent directeur du Trésor. Pourtant, voilà un lieu du monde où nous pourrions développer une stratégie commerciale susceptible de nous donner de grands avantages dans les décennies à venir.

Si vos services avaient ouvert ce dossier, ils auraient pu y lire les conclusions d'E.D.F. International, qui évalue le potentiel hydraulique du Bhoutan à quelque 20 000 mégawatts. Avec l'Inde et le Bangladesh, assoiffés d'énergie comme ils le sont, ce serait l'assurance, pour nos sociétés spécialisées dans la construction de barrages électriques, d'une activité soutenue pendant de nombreuses années.

Je n'ai cité cette affaire que pour mémoire. J'avais été très étonné de la façon désinvolte dont vos services avaient traité le dossier qui, pourtant, vous avait été signalé par un membre de votre propre parti politique, le député René André, vice-

président du groupe d'amitié France-Bhoutan, à moins que, mélangeant vos fonctions et vos convictions, vous ayez jugé irrecevable un dossier adressé à votre ministère par un député issu d'une formation politique différente de la vôtre. ? Mais cela ne serait pas compréhensible.

Votre action pourrait être plus significative également pour les différentes mesures à prendre en faveur de la restructuration de notre appareil industriel, qui est vraiment malade. Il faut assurer les conditions permettant de se diriger vers la création de petites et moyennes entreprises. La destruction de notre appareil industriel non seulement pénalise nos exportations possibles, mais accroît la perméabilité de notre propre marché intérieur aux produits étrangers et contribue ainsi à rendre déficitaire notre balance commerciale.

Vous auriez pu, à l'instar de votre collègue M. Séguin - à mon avis, le problème est beaucoup plus grave que celui de notre sécurité sociale que nous ne pourrions bientôt plus financer si nous continuons à charger sans vergogne les mules que sont nos quelques entrepreneurs généralement découragés qui survivent encore dans ce pays -, créer un comité des sages destiné à faire les recommandations nécessaires auprès des diverses administrations.

Dans beaucoup de domaines, semble-t-il, c'est un peu Ubu qui est roi. J'en citerai quelques-uns seulement car mon temps est limité.

La recherche pétrolière sur le plan national est fiscalisée comme elle ne l'est pas ailleurs. Pourquoi voulez-vous alors que nos entreprises fassent des recherches soutenues sur notre sol ? Pourtant, nous sommes heureux d'exploiter les récentes découvertes faites en Ile-de-France, mais savez-vous qu'on subodorait l'existence de ce pétrole depuis trente ans et que personne ne voulait procéder aux recherches ?

Chaque année - car il faut aussi songer aux économies -, nous envoyons à la distillation des quantités impressionnantes de vin, ce qui coûte des fortunes aux contribuables. Pour y remédier, on a inventé les primes à l'arrachage des vignes. Malheureusement, en France, l'encaissement de ces primes est assimilé par la direction générale des impôts à un revenu, voire à un bénéfice, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays du Marché commun. Le résultat est que nous n'arrachons pas suffisamment de vignes et que les terres qui pourraient produire autre chose continuent de produire du vin.

Je penserais aussi, si j'étais vous, à recommander qu'un chômeur puisse être en mesure d'accepter un emploi temporaire sans pour autant cela perdre ses droits au chômage. C'est cette perte qui le menace actuellement, qui le conduit au découragement et favorise le travail clandestin.

Vous auriez pu avoir votre mot à dire aussi en ce qui concerne l'augmentation, recommandée par votre collègue M. Séguin, des charges supplémentaires qui sont destinées à dispartir dans le « tonneau des Danaïdes » qu'est devenu notre régime social.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Charles de Chambrun. Je vais conclure, monsieur le président.

Poursuivre dans cette voie me paraît être un moyen infail- lible pour parachever la destruction de notre appareil productif et permettre ainsi au ministre des affaires sociales et de l'emploi de préconiser un prélèvement de 1 p. 100 supplémentaire sur le budget de 1989 afin de pallier le déficit créé par la diminution des offres d'emploi qui auront résulté de ces mesures en 1988.

Pallier la carence par laquelle nous sommes actuellement privés, et qui privera d'une manière dramatique les générations à venir, du produit national brut nécessaire au maintien de notre niveau de vie, voilà qui devrait être, me semble-t-il, au centre de vos préoccupations et qui devrait vous conduire à créer ce comité des sages.

Hélas, lorsque vous avez pris des positions à la télévision, c'était presque toujours pour parler d'autre chose, tant il est évident que vous semblez avoir des préoccupations étrangères à celles de notre commerce extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Mesdames, messieurs, la venue inopinée du ministre d'Etat, ce matin, s'est voulue rassurante.

Vous n'avez pu, monsieur le ministre chargé du budget, ni dans la forme ni dans le ton, masquer la gravité de la situation. Vous pouvez, certes, rejeter son origine sur l'extérieur, mais vous n'avez rien dit sur la responsabilité fondamentale de la politique d'austérité, de déclin national et social, de la soumission de la France au dollar et au mark.

Vous voyez dans la situation actuelle des raisons d'optimisme et vous affirmez relever « une amélioration de notre compétitivité ». La réalité, c'est que la France vient d'augmenter ses taux d'intérêt, alors que tous ses partenaires ont diminué les leurs. (A cet instant, M. le ministre chargé du budget s'apprête à quitter l'hémicycle.)

Vous parlez beaucoup, monsieur le ministre, mais vous partez quand les députés s'expriment !

M. Jean Jarosz. Surtout quand ce sont les députés communistes !

M. Maxime Grometz. En effet ! Je constate une fois de plus ce qu'il en est de votre conception de la démocratie et du respect du Parlement !

M. le ministre chargé du budget. Le Gouvernement est représenté !

M. Maxime Grometz. La réalité, disais-je, c'est que la France vient d'augmenter ses taux d'intérêt, alors que tous ses partenaires ont diminué les leurs. Voilà qui traduit l'affaiblissement de notre économie.

Cette décision, qui revient à augmenter les rentes versées aux capitaux spéculatifs au nom usurpé de la défense du franc, précipitera la France la première dans la récession que va connaître prochainement le monde capitaliste et minera plus en profondeur notre monnaie.

La réalité, c'est que les hypothèses économiques associées à la loi de finances pour 1987 prévoyaient une croissance de 2,8 p. 100 et un excédent commercial de 18 milliards de francs. En fait de croissance, on ne fera finalement au mieux que 1,5 p. 100 et, en fait d'excédent, on aura cette année un déficit de notre commerce extérieur compris entre 30 et 40 milliards de francs.

M. le ministre chargé du budget est disqualifié en matière de prévisions car, comme ses prédécesseurs, il cherche à masquer l'ampleur du déclin dans lequel la politique d'austérité conduite sans désespérer depuis plus de quinze ans enfonce la France.

Ce n'est pas là une invention des communistes ! Une étude récente de l'INSEE s'est essayée au bilan. Ce bilan, il est parlant :

La part de la France dans le volume de la production mondiale s'est réduite de 5,5 à 4,9 p. 100 de 1979 à 1985.

Notre industrie, qui couvrait 74 p. 100 des besoins de la France en 1974, n'en couvrait plus que 60 p. 100 onze ans plus tard, alors que, dans le même temps, nos parts de marché à l'extérieur reculaient de sept points.

Le marché intérieur a été complètement « lâché », puisque le taux de pénétration des produits manufacturés étrangers atteint désormais presque 35 p. 100 en volume.

Le solde des biens d'équipement professionnel s'est effondré de plus de 11 milliards de francs en un an à la fin du mois d'août.

Quelle manifestation cinglante du déclin de ce grand pays industriel qu'est la France !

Je vois trois grandes leçons à tirer de ce fiasco.

Tout d'abord, c'est une condamnation sans rémission de la politique d'austérité qui, au nom de la prétendue modernisation et de l'investissement, a conduit à une explosion des profits et des fortunes par la surexploitation des salariés et de leurs familles. Cela a nourri un énorme cancer financier reconnu par tous, y compris par l'O.C.D.E., qui a débouché sur un krach.

La preuve est désormais faite que, en aucun cas, les sacrifices imposés aux salariés, le recul des dépenses permettant de valoriser les ressources humaines ne permettent à un pays de gagner en compétitivité.

Cela vous fait rire, mesdames, messieurs, je le sais, parce que l'intérêt de la France ne vous préoccupe pas !

Comme le note l'O.C.D.E., notre industrie a continué de perdre en efficacité du capital investi.

En fait, l'acharnement contre les salariés est bien au cœur des difficultés que connaît notre pays aujourd'hui.

Continuer à prétendre, comme vous le faites, que les économies sur les ressources humaines font gagner en compétitivité, est pur mensonge.

Voilà l'archétype de l'archaïsme en économie, et voilà ce qui conduit le pays à la perte de sa propre identité et d'une souveraineté que vous êtes prêts, vous et d'autres, à aliéner.

Deuxième leçon de ce naufrage : nous assistons aujourd'hui à la faillite du pari américain. Quel beau modèle c'était, que ce modèle reaganien !

Au nom, soi-disant, de la priorité à l'exportation, les gouvernements successifs ont conduit depuis une dizaine d'années une politique favorisant la désertion du marché intérieur et les sorties de capitaux, vers les Etats-Unis principalement. Cette année, toutes opérations confondues, ces sorties dépasseront les 100 milliards de francs.

Et, aujourd'hui, M. Balladur vient prétendre que seuls les Etats-Unis seraient responsables du krach des 19 octobre et 21 octobre derniers ! Mais qui donc a permis, et favorisé depuis 1980, l'expédition massive de capitaux outre-Atlantique ? Est-ce M. Reagan ou les dirigeants et les capitalistes français, obsédés par la rentabilité des placements en dollars et de la course aux armements des Etats-Unis ?

Selon l'étude de l'INSEE dont je viens de parler, le « transfert de capital à l'étranger est un élément explicatif de la faiblesse de l'investissement effectué en France ». Et l'étude d'ajouter, en le déplorant : « En 1986, les sommes nouvelles consacrées aux investissements à l'étranger sont équivalentes à toutes celles consacrées à l'investissement sur le territoire national ». Dont acte !

Troisième leçon du fiasco : pendant que l'on favorisait les orgies boursières, que l'on enfermaient la France dans la petite Europe capitaliste, en la branchant plus que jamais sur Wall-Street, on massacrait ses atouts spécifiques de coopération internationale.

Vous arguez du manque de solvabilité des pays du Tiers monde. Mais au lieu d'annuler des dettes, comme l'ont fait récemment le Canada et la Suède, au lieu de leur consentir de nouveaux crédits en fonction de critères poussant à développer l'emploi en quantité et en qualité dans ces pays et chez nous simultanément, vous transformez la France en Harpagon du monde occidental.

Vous faites fébrilement la tournée des capitales en Amérique latine et en Afrique, pour enjoindre à ces peuples de rembourser jusqu'au dernier cent, ruinant ainsi tout un patrimoine historique de sympathie, d'espoir et de co-développement.

Votre conception des relations internationales est « dinosaurienne ». Elle peut conduire à l'apocalypse en interdisant à la France de se saisir de l'opportunité historique de désarmer dans le monde comme y invitent concrètement les dirigeants soviétiques.

Tout l'argent englouti dans la finance et la course aux armements, tous les efforts pour rogner sur les ressources humaines, mettent progressivement l'économie française hors d'état de répondre efficacement aux nouveaux besoins de coopération avec les pays socialistes.

Les communistes proposent une véritable stratégie de redressement national.

Il s'agit d'abord de reconquérir notre indépendance nationale, car sans cela il est impossible de développer des rapports fructueux avec les autres peuples. Dans ce domaine, bien évidemment, il y a aussi une exigence de reconquête de notre marché intérieur : dans ce dessein, la nécessité de coopérations franco-françaises s'impose, pour répondre de façon efficace aux besoins divers des Français.

Nous proposons donc de taxer les exportations de capitaux et, simultanément, de s'opposer à la colonisation de nos entreprises, de nos laboratoires ou de nos terres, par le capital étranger.

Une telle politique est absolument nécessaire pour arracher le franc à la tutelle des mouvements de capitaux et des dominations américaine et ouest-allemande.

Reconquérir la maîtrise nationale de notre politique monétaire, en faisant refluer le rôle et l'emprise des marchés financiers, constitue une impérieuse nécessité.

Voilà ce dont nous avons besoin, pour nous extraire des dominations et être en mesure, alors, de poser clairement l'objectif politique de rééquilibrage de nos échanges avec les pays capitalistes.

Et que l'on ne vienne pas nous répondre qu'une telle ligne, c'est l'autarcie ! Les communistes sont partisans de coopérations internationales hardies n'ayant rien à voir avec des échanges où règnent, comme aujourd'hui, la soumission aux plus forts et la domination sur les plus faibles.

La coopération avec les pays en développement constitue un défi historique. Les solutions que nous préconisons sont fondées sur l'avantage mutuel. La France doit prendre des initiatives bilatérales tout en développant des positions originales dans les négociations multilatérales.

Assez d'hypocrisie ! Cessons de renvoyer ces peuples exsangues vers le F.M.I. et la Banque mondiale !

Dans les accords nouveaux de coopération, la France doit lier trois préoccupations : réduire la dette et consentir des annulations ; construire de meilleurs termes de l'échange ; se donner les moyens de consentir des crédits nouveaux, pour financer des productions et des échanges d'intérêt mutuel.

L'argent des capitalistes français existe bel et bien, il est là, celui des armateurs, des assureurs : il doit être impliqué dans ce but, et le secteur public a un rôle majeur à jouer.

Les potentiels de coopérations sont innombrables, en liaison avec les défis de civilisation à relever à l'aube du XXI^e siècle : l'auto-suffisance alimentaire, les engrais, le matériel agricole, les capacités de stockage et d'irrigation, les infrastructures de communication, le logement, l'enseignement, la formation, la santé, et j'en passe.

Avec les pays socialistes, il y a aussi des opportunités considérables à saisir, sur les technologies nouvelles particulièrement. Encore faut-il que la France ait le courage de quitter cette organisation datant de la guerre froide qu'est le COCOM.

M. le président. Je vous invite à conclure, monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Je vais le faire, monsieur le président.

Nous avons intérêt à accepter des transferts technologiques avec des réciprocity possibles.

Simultanément, cela exige de révolutionner les conditions de financement de nos coopérations avec ces pays.

Il faut donc effectivement batailler pour des coopérations nouvelles en Europe, sans s'enfermer dans la Communauté économique européenne.

Dans mon intervention à l'Assemblée nationale pour dénoncer la signature par les dirigeants de l'Etat français de l'Acte unique européen, j'avais inventorié les champs de coopération. Cela demeure, plus que jamais, d'actualité.

Cependant, l'expérience montre qu'il faut s'appuyer sur des potentiels nationaux, pour développer des coopérations européennes efficaces.

Un des axes majeurs est l'entraide pour lutter, chez soi et avec les autres, contre la croissance financière, la domination du dollar et du mark, la pression du yen.

La coopération monétaire doit avoir ces objectifs : sinon toute évolution négative du S.M.E. devrait susciter des efforts redoublés de protection de notre part, une sortie du système,

si nécessaire, afin d'œuvrer plus et mieux en faveur de ces nouvelles coopérations dont nous avons besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et privatisation : services financiers ; commerce extérieur ; consommation et concurrence ; budget annexe des Monnaies et médailles ; budget annexe de l'Imprimerie nationale (*suite*) :

Annexe n° 18. - Services financiers, M. Philippe Auberger, rapporteur spécial ;

Annexe n° 16. - Commerce extérieur, M. Claude Germon, rapporteur spécial ; avis n° 962, tome IX, de M. Aymeri de Montesquiou, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 965, tome V, de M. Jean-Pierre Destraide, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 42. - Monnaies et médailles, M. Jean Jarosz, rapporteur spécial ;

Annexe n° 40. - Imprimerie nationale, M. Alain Vivien, rapporteur spécial.

Economie, finances et privatisation : charges communes et articles 64 et 66 ; comptes spéciaux du Trésor (articles 39, 40, 42 à 47) ; taxes parafiscales (lignes 1 à 51 et 54 à 56 de l'Etat E) et article 48 ; rapatriés :

Annexe n° 14. - Charges communes, M. Raymond Alphan-déry, rapporteur spécial ;

Annexe n° 17. - Privatisation, M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ;

Annexe n° 45. - Comptes spéciaux du Trésor, M. Georges Tranchant, rapporteur spécial ;

Annexe n° 46. - Taxes parafiscales, M. Raymond Douyère, rapporteur spécial.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN